

Compte-rendu de la 16^e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification : 2-13 décembre 2024

Il était tout à fait approprié que le trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) soit célébré dans la ville désertique de Riyad, en Arabie saoudite, à l'occasion de la 16^e réunion de sa Conférence des Parties (CdP 16). Lors de son adoption en juin 1994, les Parties ont promis au monde de combattre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse, qui sont dévastateurs dans la vie des populations partout dans le monde. À la CdP 16, les Parties se sont rassemblées pour faire avancer ces travaux, avec une liste impressionnante de points à l'ordre du jour censés guider, pour les années à venir, la mise en œuvre de la Convention.

Beaucoup pensaient que cette CdP aurait parmi ses résultats clés une décision sur la sécheresse. Mais, malgré deux semaines de négociations intenses, les délégués n'ont pas pu se mettre d'accord sur ce qu'il fallait négocier –un cadre ou un protocole juridiquement contraignant– pour lutter contre la sécheresse à l'échelle mondiale. Cela étant dit, une étape importante dans la lutte contre la sécheresse a été franchie avec le lancement du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience à la sécheresse qui, à la fin de la CdP 16, avait déjà reçu plus de 12 milliards de dollars (USD) en promesses de dons. Les regards sont désormais tournés vers la CdP 17 qui se tiendra en Mongolie dans deux ans, pour voir si les Parties réussiront d'ici là à sortir les négociations de l'impasse et à s'entendre sur une voie à suivre.

Malgré le revers en ce qui concerne la sécheresse, les Parties sont tout de même parvenues à s'entendre sur une série de questions thématiques importantes liées à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Parmi les décisions clés figure celle relative à la participation des Organisations de la société civile (OSC), qui a ouvert la voie à la création de deux nouveaux caucus : l'un pour les Peuples autochtones et l'autre pour les Communautés locales. Ce résultat garantira que les futures discussions au sein de la CLD soient toujours éclairées et fondées sur l'expérience et l'expertise des peuples sur le terrain.

La décision de la CdP 16 en matière de genre vise, quant à elle, à combler les lacunes de données permettant de distinguer la manière dont les hommes et les femmes sont touché(e)s par la DDTS, ce qui est une problématique étroitement reliée à des questions telles que les régimes fonciers, l'agriculture et les migrations forcées. Les décisions relatives à l'agriculture et aux pâturages, qui sont des questions nouvelles à l'ordre du jour de la CLD, vont façonner les futures discussions et souligner l'importance de la Convention, en attirant à la table de négociation les ministères chargés de l'agriculture et des

agriculteurs, et en élargissant le champ des écosystèmes couverts par la Convention.

La CdP 16 a par ailleurs élargi le champ de travail de l'Interface science-politique (ISP) –en termes du nombre de scientifiques indépendants et du mandat qui lui est attribué– dans le but d'approfondir la base de connaissances et l'expertise pour renforcer la mise en œuvre de la Convention. Parallèlement, l'adoption officielle des Dialogues et des Déclarations des différents caucus et groupes (notamment les jeunes, la société civile, les entreprises et les Peuples autochtones) montre à quel point la Convention est prête à s'engager sur le long terme pour garantir la prise en compte de perspectives diverses tout en s'assurant de rester toujours une « Convention des peuples ».

La CdP 16 à la CLD s'est tenue à Riyad, en Arabie saoudite, du 2 au 13 décembre 2024. Présentée comme la plus grande CdP à la CLD jamais organisée, elle comptait 24 638 personnes inscrites pour la « Zone verte » ouverte au public et 20 576 inscrits aux événements officiels dans la « Zone bleue ». Plus de 580 événements parallèles ont eu lieu au cours des deux semaines et 141 ministres, vice-ministres et autres hauts fonctionnaires ont participé au segment de haut niveau.

Dans ce numéro

| | |
|--|----|
| Bref historique de la CLD | 2 |
| Compte rendu de la CdP 16 de la CLD | 2 |
| Segment spécial de haut niveau | 3 |
| Dialogue interactif de haut niveau : Caucus sur le Genre | 4 |
| Dialogues ouverts avec les organisations de la société civile | 5 |
| Comité d'ensemble | 6 |
| Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention | 13 |
| Date et lieu de la vingt-troisième session du CRIC | 17 |
| Comité de la science et de la technologie | 17 |
| Plénière de clôture | 21 |
| Brève analyse de la CdP 16 | 22 |
| Réunions à venir | 23 |
| Glossaire | 24 |

Bref historique de la CLD

La CLD est l'une des trois Conventions de Rio, avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les États membres de l'ONU ont appelé à l'élaboration d'une convention visant à lutter contre la désertification et la sécheresse dans le cadre de l'Agenda 21, un programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 (CNUED, ou Sommet de la Terre).

Le comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer ladite convention pour lutter contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, notamment en Afrique, s'est réuni cinq fois entre mai 1993 et juin 1994. Lorsqu'elle a été adoptée, la CLD comprenait quatre annexes d'application régionale pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée du Nord, respectivement. La Convention est entrée en vigueur le 26 décembre 1996 et compte actuellement 197 Parties. Une cinquième annexe de mise en œuvre, pour l'Europe centrale et orientale, est entrée en vigueur en 2001.

La CdP à la CLD compte actuellement deux organes subsidiaires : le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC).

Tournants majeurs

La CdP à la CLD s'est réunie pour la première fois à Rome, en Italie, en 1997, parallèlement à la première réunion du CST. Les délégués ont choisi la ville de Bonn, en Allemagne, comme siège du Secrétariat de la CLD, et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) en tant qu'organisation chargée d'administrer le Mécanisme mondial (MM). Créé en vertu de l'article 21 de la CLD, le MM aide les pays à mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre la Convention et lutter contre la DDTS.

Lors de la **CdP 5** en 2001 à Genève, en Suisse, la CLD a créé le CRIC. La CdP 6, qui s'est tenue à La Havane, à Cuba, en 2003, a désigné le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comme mécanisme financier de la CLD.

Les Parties ont adopté le premier plan stratégique décennal de la CLD lors de la **CdP 8** à Madrid, en Espagne, en 2007. Malgré de longues négociations, la session n'a pas réussi à adopter une décision sur le budget, ce qui a déclenché la toute première session extraordinaire de la CLD en novembre 2007 à New York. À la **CdP 10**, qui s'est tenue en 2011 à Changwon, en République de Corée, les délégués sont convenus de restructurer le MM de la CLD en transférant la responsabilité et la représentation juridique du Mécanisme du FIDA, basé à Rome, au Secrétariat de la CLD à Bonn.

La **CdP 11** a eu lieu en 2013 à Windhoek, en Namibie. Les discussions ont porté sur le rôle de la Convention dans la réalisation de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans le contexte du développement durable, comme convenu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (CNUDD, ou Rio+20). La session a mis en place l'Interface science-politique (ISP) de la CLD pour faciliter les échanges avec les scientifiques, ainsi qu'un groupe de travail spécial chargé d'émettre des orientations quant à la manière d'affiner les indicateurs d'impact pour suivre la mise en œuvre de la Convention.

En 2015, lors de la **CdP 12** à Ankara, en Turquie, peu après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les discussions ont exploré la manière d'aligner les programmes existants sur l'objectif de NDT et sur d'autres

objectifs et cibles de développement durable (ODD) pertinents. Les Parties sont convenues de s'efforcer ensemble d'atteindre un objectif unique, en mettant l'accent sur la façon d'établir et de surveiller les objectifs volontaires de NDT au niveau national.

La **CdP 13**, qui s'est tenue à Ordos, en Chine, en 2017, a adopté le nouveau cadre stratégique de la CLD (2008-2018) aligné sur les ODD, ainsi qu'un ensemble de cadres politiques thématiques destinés à guider les programmes en matière de genre, de sécheresse, ainsi que ceux relatifs aux tempêtes de sable et de poussière (TSP) et aux migrations. Cette CdP a également lancé le Fonds pour la NDT, cogéré par le MM de la CLD et la société de gestion d'investissements Mirova, pour mener des projets de restauration des terres à grande échelle. D'autres résultats clés concernaient les points d'entrée permettant de relier le nouveau Cadre stratégique de la CLD (2018-2030) au Programme 2030.

Réunions récentes

La **CdP 14** a eu lieu à New Delhi, en Inde, en 2019. Les négociations de fond ont porté sur les programmes de travail proposés dans les nouveaux domaines thématiques convenus à la CdP 13. Du fait de l'absence de consensus sur la manière de mettre en œuvre le cadre politique de lutte contre la sécheresse, les délégués sont convenus de créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'étudier des mesures politiques et de mise en œuvre efficaces. La CdP a également décidé d'intégrer les régimes fonciers comme nouvel axe thématique du processus de la Convention. En prévision du lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), les discussions de haut niveau ont exploré les façons de créer une dynamique vers un mouvement mondial favorable à la restauration des terres.

La **deuxième session extraordinaire de la CdP (SE-2 de la CdP)** s'est tenue en décembre 2021, selon la procédure de silence pour adopter un budget provisoire pour la CLD en 2022. Cela faisait suite au report de la CdP 15, initialement prévue en 2021, en raison de la pandémie de COVID-19. Le budget a été formellement adopté suite à une communication de la Présidence de la CdP. Le programme et budget intérimaires ont permis à la Convention et à son Secrétariat de continuer à fonctionner en 2022.

La **CdP 15** a eu lieu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en mai 2022. Le CST a élaboré six décisions à soumettre à l'examen de la CdP, notamment des rapports scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de la gestion intégrée du paysage, ainsi que des approches d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables à la sécheresse, entre autres questions. Le CRIC a élaboré huit décisions pour examen par la CdP, portant notamment sur : l'amélioration des procédures de communication de l'information, ainsi que la qualité et les formats des rapports ; l'intégration de l'ODD 15 et de sa cible 15.3 dans la mise en application de la Convention, et l'élaboration et la promotion d'activités de renforcement des capacités ciblées pour favoriser la mise en application de la Convention.

Compte rendu de la CdP 16 de la CLD

Le lundi [2 décembre](#), le Président de la CdP 15, Alain-Richard Donwahi, Côte d'Ivoire, a ouvert la réunion en rappelant que la CdP 15 avait engrangé des progrès significatifs dans la lutte contre la dégradation des terres, en mettant l'accent sur l'innovation, le financement et la participation des communautés locales, des femmes et des jeunes. Il a réitéré l'appel des ministres africains à l'établissement d'un protocole juridiquement contraignant sur la sécheresse dans le cadre de la CLD. Il a ensuite cédé le marteau de la Présidence au Président entrant de la CdP 16, Abdulrahman

Abdulmohsen AlFadley, Ministre de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture d'Arabie saoudite.

Le Président AlFadley a rappelé que le Moyen-Orient est l'une des régions les plus touchées par la DDTs. Il a souligné l'importance des partenariats internationaux et a mis en lumière la Vision 2030 de l'Arabie saoudite ainsi que l'Initiative verte saoudienne, qui vise à réhabiliter 40 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030.

Faisal bin Abdulaziz bin Ayyaf, Maire de la région de Riyad, a souligné le rôle des autorités locales dans la complémentarité des stratégies et des politiques développées au niveau national. Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire Générale des Nations unies, a rappelé par message vidéo que 40% de la planète est touchée par la dégradation des sols, et a exhorté la CdP 16 à donner priorité : au renforcement de la coopération internationale pour inverser la dégradation des sols et stimuler la réhabilitation des terres dégradées; à l'intensification des efforts de restauration des terres; et à l'investissement financier pour lutter contre la DDTs.

Ibrahim Thiaw, Secrétaire Exécutif de la CLD, a rappelé aux participants que la dégradation des sols et la sécheresse affectent toutes les formes de vie sur terre, menacent la sécurité alimentaire et énergétique, provoquent des migrations et entravent le commerce. Il a exprimé l'espoir que l'on se souvienne de cette conférence comme de celle qui aura adopté les plus importantes décisions en matière de lutte contre la sécheresse.

Oyun-Erdene Luvsannamsrai, Premier ministre de la Mongolie, a dit sa gratitude envers l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) pour avoir déclaré 2026 Année internationale des pâturages et des éleveurs, et a donné la bienvenue à tou(te)s les délégué(e)s à la CdP 17 en Mongolie qui aura lieu au cours de cette année.

Johan Rockström, Directeur de l'Institut de Potsdam pour la recherche sur l'impact du climat, a présenté le [Rapport spécial sur les terres](#), en soulignant les liens qui existent entre les terres, la résilience et la santé de la planète. Il a souligné l'importance de décarboner les systèmes énergétiques tout en améliorant la gestion durable des terres afin de limiter l'augmentation de la température mondiale.

Osama Ibrahim Faqeha, Vice-Ministre de l'environnement de l'Arabie saoudite, a annoncé le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience à la sécheresse, qui encouragera les efforts multilatéraux visant à adopter une approche préventive et proactive face à la sécheresse.

Muhammad Sulaiman Al Jasser, Président du Groupe Banque islamique de développement (BISD), s'exprimant au nom des Institutions membres du Groupe de coordination arabe, a réaffirmé son partenariat avec la CLD et l'importance de passer des actions réactives à des mesures proactives de résilience permettant de relever collectivement les défis de la DDTs.

Adoption de l'ordre du jour : Dans l'après-midi du lundi [2 décembre](#), la CdP a adopté l'ordre du jour et le programme de travail, ainsi que modifiés oralement ([ICCD/COP\(16\)/1/Rev.1](#)). La CdP est convenue d'établir un groupe d'Amis de la Présidence, facilité par la Présidence de la CdP, pour travailler sur une déclaration ministérielle.

Élection du Bureau : La plénière a élu les Vice-Présidents suivants : Angola et Maroc (Afrique) ; Mongolie (Asie-Pacifique) ; Chili et Trinité-et-Tobago (Amérique latine et Caraïbes) ; et Allemagne et Suisse (Europe occidentale et autres). Vendredi, à la plénière de clôture, la Présidence de la CdP a annoncé l'élection de l'Azerbaïdjan (Europe centrale et orientale).

Création d'organes subsidiaires : La plénière a décidé d'établir un Comité d'ensemble (CoW) présidé par Anna Luise (Italie).

Accréditation des organisations intergouvernementales, des OSC et des représentants du secteur privé, et admission des observateurs : La CdP a adopté le document ([ICCD/COP\(16\)/14](#)).

Segment spécial de haut niveau

Dialogue ministériel sur la résilience à la sécheresse : De Genève à Riyad et au-delà : Améliorer les instruments politiques mondiaux et nationaux pour une approche proactive de la gestion de la sécheresse : Dans l'après-midi du lundi [2 décembre](#), ce dialogue ministériel a souligné le besoin urgent d'approches innovantes pour faire face aux impacts systémiques de la sécheresse, en mettant l'accent sur le renforcement de la préparation et de la résilience à tous les niveaux. Le Président de la CdP 16, AlFadley, a affirmé l'importance d'adopter une nouvelle approche pour lutter contre la sécheresse, en soulignant que des financements appropriés et des actions adéquates de renforcement des capacités sont nécessaires pour renforcer la résilience nationale.

Le Co-Président Cary Fowler, Envoyé spécial des Nations Unies pour la sécurité alimentaire mondiale, a fait remarquer que le succès de la lutte contre la sécheresse découlera du déploiement d'une série d'options en partant du niveau fermier et agricole jusqu'au niveau des paysages et des gouvernements. La Co-Présidente Bernice Swarts, Vice-Ministre des forêts, de la pêche et de l'environnement d'Afrique du Sud, a souligné l'importance d'atténuer les effets de la sécheresse.

Dans son discours d'ouverture, Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a plaidé pour une approche structurée autour des risques et pour des efforts de renforcement des initiatives qui visent à renforcer la résilience à la sécheresse en améliorant la compréhension que chacun(e) a des facteurs de sécheresse.

En saluant le lancement du Partenariat de Riyad pour la résilience à la sécheresse, Muhammad Sulaiman Al Jasser, Président de la Banque islamique de développement, s'est engagé à consacrer 1 milliard USD au renforcement des approches de résilience à la sécheresse d'ici à 2030. D'autres intervenant(e)s ont évoqué la façon dont la sécheresse crée des déficits bien plus importants dans les terres dégradées et les déserts, affectant ainsi dix fois plus les pays en développement que les pays développés, et affirmé la nécessité de mesures de renforcement de la résilience, de recherches et de financements innovants.

Lors des interventions ministérielles, tous les pays ont indiqué que les sécheresses deviennent plus fréquentes et plus graves. Les intervenant(e)s ont mis en lumière les efforts visant à développer des systèmes d'alerte précoce et à garantir que les systèmes d'approvisionnement en eau soient plus efficaces et plus résilients, notamment en introduisant des technologies d'économie d'eau et d'irrigation. Beaucoup ont souligné la nécessité d'un soutien financier pour remédier à la baisse de la fertilité des sols et du bétail due à la sécheresse, et renforcer les capacités des communautés confrontées aux effets conjugués du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

Dialogue ministériel sur le financement : Débloquent des financements publics et privés pour la restauration des terres et la résilience à la sécheresse : Dans la matinée du mardi [3 décembre](#), ce dialogue a abordé la nécessité cruciale d'investissements accrus pour lutter contre la DDTs.

Le Secrétaire exécutif de la CLD Thiaw a souligné qu'1 milliard de dollars américains (USD) est requis par jour pour contribuer à l'objectif de restauration des terres d'ici 2030. Il a également noté que 2600 milliards USD sont dépensés

chaque année pour subventionner des activités nuisibles à l'environnement.

L'administrateur du PNUD, Steiner, a souligné que la lutte contre la DDTS nécessiterait 23 000 milliards USD d'ici 2050. Il a souligné que le FEM, le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation offrent d'importantes opportunités de financement, que les finances publiques ont un potentiel inexploité et que les banques, dans leurs divulgations financières, ont identifié de nouveaux risques liés à la nature.

Muhammad Sulaiman al Jasser, Président de la BISD, a signalé que la BISD a déjà mobilisé plus de 5 milliards USD à partir des marchés de capitaux privés pour lutter contre la dégradation des terres, la sécheresse et la pénurie d'eau.

Abdulhamid Alkhalifa, Président du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), a déclaré que le Fonds de l'OPEP a alloué 34% de ses financements à l'action climatique en 2023, avec pour objectif d'atteindre 40% d'ici 2030.

Mahmoud Mohieldin, Envoyé spécial des Nations Unies pour le financement de l'Agenda 2030, a souligné qu'il est essentiel de s'attaquer au régime foncier, car 30% de la population mondiale ne dispose pas de droits fonciers.

Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a attiré l'attention sur l'objectif de financement climatique convenu lors de la CdP 29 à la CCNUCC. Il a estimé que les banques multilatérales de développement devraient déployer des fonds en tandem avec les ambitions nationales en matière de mise en œuvre des Conventions de Rio.

Muhammad Sulaiman al Jasser, au nom du Groupe de coordination arabe (GCA), s'est engagé à soutenir le programme de restauration des terres de la CLD.

Astrid Schomaker, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a souligné la nécessité de diversifier les sources de financement pour faire face à la triple menace des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution.

D'autres intervenant(e)s ont appelé à : définir une vision claire et unifiée pour la préservation des terres et de l'eau ; établir des partenariats pour des pratiques foncières durables ; réorienter les 635 milliards USD dépensés chaque année pour subventionner l'utilisation d'engrais vers un soutien aux actions des agriculteurs visant à réduire la dégradation des terres et à améliorer la sécurité foncière et la santé publique.

Dans les déclarations ministérielles, beaucoup ont signalé le besoin : de simplifier l'accès au financement, d'augmenter les financements basés sur des subventions, les obligations vertes, les partenariats public-privé, le renouvellement du soutien financier, et le transfert de technologies; de tresser des synergies entre les Conventions de Rio; de reconnaître les avantages des partenariats et des mécanismes de financement existants ; d'établir des stratégies solides de financement à long terme ; d'améliorer les cadres pour des politiques collaboratives ; de négocier un instrument juridiquement contraignant sur la sécheresse dans le cadre de la CLD ; et de réaffecter les subventions.

Dialogue ministériel sur les migrations : Impacts de la dégradation des terres et de la sécheresse sur les migrations forcées, la sécurité et la prospérité : Dans l'après-midi du mardi 3 décembre, ce dialogue a examiné comment la Gestion durable des terres (GDT) et la résilience à la sécheresse peuvent aider à relever les défis interconnectés de la dégradation des terres, des migrations forcées et des conflits.

Dans son discours d'ouverture, Adel bin Ahmed Al Jubeir, Ministre d'État aux affaires étrangères et envoyé de l'Arabie saoudite pour le climat, a souligné que la dégradation des terres et la sécheresse n'affectent pas seulement les populations et les

pays aux climats et paysages arides, mais tout le monde sur Terre. Il a mis en exergue les initiatives de l'Arabie saoudite visant à restaurer ou à réduire la dégradation des terres de 50% d'ici 2040.

Le Secrétaire exécutif de la CLD Thiaw a attiré l'attention sur la corrélation entre la dégradation des terres, les migrations forcées et les conflits. Soulignant que 40% des conflits transfrontaliers sont dus à des litiges autour des ressources naturelles telles que la terre, les minéraux et l'eau, il a encouragé les acteurs à se concentrer sur les causes profondes des conflits.

Baaba Maal, Ambassadeur de bonne volonté de la CLD, a partagé des histoires d'impressionnants travaux menés par des associations de femmes et de jeunes porteurs d'espoir et de projets pour leurs régions, en appelant à un plus grand soutien pour ces groupes au niveau local.

Carlos Andrés Alvarado Quesada, ancien Président du Costa Rica, a rappelé aux participant(e)s que nous vivons à une époque de complexité et que les récits utilisés pour encadrer les problèmes et les solutions ont tendance à simplifier la réalité. Il a averti que le fait de ne pas comprendre le lien entre la dégradation des terres, la désertification et les migrations conduirait à de faux débats et à de fausses solutions.

Ugochi Daniels, Directeur général adjoint des opérations de l'Organisation internationale pour les migrations, a mis en exergue la Déclaration de Kampala sur les migrations, l'environnement et les changements climatiques, ainsi que l'Appel de Bakou sur l'action climatique pour la paix, l'aide et le relèvement, comme des exemples de cadres puissants pour relier entre elles les questions liées aux migrations, aux changements environnementaux et à la paix.

Les ministres ont souligné comment l'aggravation des changements climatiques, la désertification, la destruction des terres et la pénurie d'eau ont conduit à des migrations internes et internationales forcées. Ils ont également illustré comment la DDTS et les inondations constituent une menace pour la sécurité alimentaire et conduisent à une urbanisation croissante. Plusieurs ministres ont souligné que les conflits armés peuvent également accroître le risque de dégradation des terres, saper les capacités agricoles et forcer les migrations. Beaucoup ont plaidé pour une action collective mondiale en faveur des communautés vulnérables et marginalisées, et pour une démarche à 360° pour résoudre ces problèmes complexes et interconnectés.

Clôture du Segment de haut niveau : Le Secrétaire exécutif de la CLD Thiaw a indiqué que 141 ministres et vice-ministres avaient pris part aux sessions. Il a également annoncé que le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience à la sécheresse, annoncé à l'occasion de la séance d'ouverture de la CdP 16, avait à ce stade déjà reçu des promesses de dons pour plus de 3 milliards USD. Osama Ibrahim Faqeeha, Président de la CdP 16, a indiqué que la Déclaration politique de Riyad serait annexée au rapport de la CdP 16.

Dialogue interactif de haut niveau : Caucus sur le Genre

Le mercredi 4 décembre, Tarja Halonen, Ambassadrice de la CCNUCC pour les terres et Co-Présidente du Caucus de la CCNUCC sur le Genre, a ouvert la session et souligné que les femmes et les filles des communautés rurales sont les plus impactées par la DDTS, et que leur autonomisation est cruciale pour relever les défis urgents liés aux terres.

Le Président de la CdP AlFadley a noté que l'autonomisation des femmes renforce la GDT, la préservation des écosystèmes et les capacités communautaires, en faveur d'une résilience à long terme face à la DDTS. Le Secrétaire exécutif de la CLD Thiaw a souligné que les femmes produisent près de 80% de la nourriture dans les pays en développement mais ne possèdent que 13%

des terres agricoles dans le monde, en estimant qu'il s'agit là de « chiffres choquants ».

Les intervenant(e)s ont souligné qu'au rythme actuel, il faudra 162 ans pour atteindre la parité de genre dans le leadership environnemental au sein des ministères. Ils et elles ont déclaré qu'investir dans les femmes n'est pas seulement un impératif moral, mais que cela contribue aussi à renforcer la résilience des communautés. Certain(e)s ont plaidé pour une coalition mondiale autour des solutions futures en matière de pâturages et d'élevage, en mettant l'accent sur l'égalité de genre et sur le rôle des jeunes, des enfants et des femmes. Les intervenant(e)s ont également souligné les obstacles structurels auxquels les femmes sont confrontées en matière de droits de propriété.

Les interventions du public ont souligné : la nécessité de s'attaquer aux pratiques discriminatoires et aux barrières systémiques qui restreignent l'autonomisation des femmes ; les stratégies nationales en matière de genre, l'intégration de la dimension de genre, les politiques intégrées sensibles au genre, et la budgétisation dans une perspective de genre ; la participation des femmes dans les économies bleue, verte et circulaire ; et les liens entre le fossé de genre et l'insécurité alimentaire.

Dialogues ouverts avec les organisations de la société civile

Les participant(e)s se sont réuni(e)s pour deux sessions d'une demi-journée de dialogues ouverts organisés par les OSC.

Systèmes agroalimentaires inclusifs et durables : Le jeudi 5 décembre, les délégué(e)s se sont réuni(e)s pour le premier dialogue ouvert. Le Secrétaire exécutif de la CLD Thiaw a ouvert la session en déclarant que ces dialogues créent une occasion unique d'intégrer les OSC dans le processus de la CLD. Mauro Centritto, Modérateur, a salué les dialogues ouverts, qui offrent une plateforme pour amplifier les perspectives provenant du terrain en matière de lutte contre la dégradation des terres et de promotion de la NDT.

Le conférencier principal, Siddhesh Sakore, Héros de la terre 2024 dans le cadre de la CLD, a évoqué son parcours de retour à l'agriculture après l'obtention d'un diplôme d'ingénieur. Il a mis en lumière les façons dont ses recherches sur la dégradation avancée des sols visent à apporter des changements positifs dans la vie des agriculteurs tout en promouvant l'agriculture durable et le bien-être social et environnemental.

Erimelinda Temba, de l'organisation Islands of Peace, a mis en exergue le travail de soutien aux communautés du nord de la Tanzanie à travers les cultures agroécologiques, en évoquant quelques réussites, comme la diversification des pratiques agricoles, la revitalisation des systèmes semenciers traditionnels et les activités de restauration des terres.

Priyanka Patil, de Golden Era Eco Services, a partagé des histoires de résilience dans l'Inde rurale, en expliquant comment le passage à des activités telles que la rotation des cultures, la culture mixte et la gestion de l'eau pourrait aider à contrer les dommages causés par la production alimentaire intensive, qui menace la production alimentaire et nuit aux communautés.

Glenda Mangia, de la Fondation CAUCE, a parlé d'un travail de renforcement des capacités des jeunes pour inverser le cycle destructeur de la dégradation des sols causée par les monocultures et l'utilisation d'engrais, de pesticides et de semences génétiquement modifiées.

Anand Ethirajalu, de Conscious Planet, a évoqué l'étude de cas des producteurs de noix de coco qui ont transitionné vers des pratiques agroécologiques, ce qui leur a permis d'améliorer l'état des sols et d'augmenter la productivité de 55%, en quelques années. Il a expliqué que l'utilisation de l'urine et du fumier animal dans les systèmes d'irrigation goutte à goutte pour remettre

les sols en état présente le plus grand potentiel d'amélioration de la productivité.

Sopike Babalashvili, du Réseau des ONG environnementales du Caucase, a noté que les jeunes, lorsqu'ils disposent des bons outils et d'un financement accessible dans un environnement favorable, sont en mesure de déployer leur potentiel pour réinventer des approches novatrices et créatives de transformation des systèmes alimentaires.

Ali Aii Shatou, porte-parole des éleveurs Mbororo du Cameroun, a évoqué la profonde signification écologique et spirituelle de la nourriture et de la terre pour les peuples autochtones. Elle a souligné les limites d'une approche de système agroalimentaire qui considère les aliments comme de simples marchandises, en soulignant la nécessité d'une approche holistique centrée sur la relation écologique entre les aliments, les personnes et la terre en tant que mode de vie culturel.

Au cours du dialogue, les discussions ont porté sur :

- le rôle essentiel des OSC et l'importance d'une participation accrue de la société civile à la prise de décision ;
- la terre en tant que dénominateur commun reliant les défis qui sont au cœur des Conventions, en notant que l'amélioration de la santé des sols aide à lutter contre la désertification, la perte de biodiversité et les changements climatiques ;
- l'importance d'avoir des pratiques établies pour le partage des stratégies, pour mettre en valeur les systèmes alimentaires traditionnels et pour diversifier les cultures ;
- l'importance du suivi des impacts et de l'échange de connaissances ;
- les moyens d'accroître la participation des Peuples autochtones ;
- la reconnaissance des jeunes comme forces motrices capables d'utiliser la technologie de manière appropriée pour promouvoir l'éducation ; et
- le rôle des savoirs traditionnels et des variétés de semences locales comme alternative importante pour la résilience des systèmes alimentaires.

Plusieurs personnes ont soutenu une déclaration des PEUPLES AUTOCHTONES demandant aux Parties de remplacer « systèmes agroalimentaires » par « systèmes alimentaires et agriculture », car ce dernier concept dépasse celui de marchandise, en choisissant de reconnaître la façon dont l'alimentation est enracinée dans la culture et « connectée à tout ». Les OSC ont formulé des recommandations pour des systèmes agroalimentaires durables et inclusifs.

Le pouvoir et l'impact de la gouvernance foncière sur les communautés du monde entier : Inaugurant le deuxième dialogue ouvert lundi 9 décembre, Tarja Halonen, ancienne Présidente de la Finlande et Ambassadrice de la terre dans le cadre de la CLD, a souligné l'importance d'élaborer des solutions inclusives et a mis en exergue l'importance des savoirs locaux, autochtones et traditionnels ainsi que la nécessité d'échanges de connaissances horizontaux. Ellen Otaru Okoedion, de l'Association des journalistes de l'environnement, a modéré la session.

La conférencière principale Celeste Drake, de l'Organisation internationale du travail, a souligné l'importance des dialogues inclusifs pour élaborer des solutions durables.

L'intervenante Tiffany Marcelle, du Réseau de la jeunesse caribéenne pour l'environnement, a souligné l'importance de l'autonomisation des jeunes et leur rôle en tant qu'innovateurs dans la résolution de problèmes, et a appelé les Parties à reconnaître les « profondes leçons » que les connaissances autochtones apportent en matière de GDT. Mawe Moube Épse Nzoda, Jeunesse en action pour le développement durable,

Cameroun, a détaillé le travail d'accompagnement dans l'utilisation et la récolte durables des produits écoforestiers avec pour objectif d'autonomiser les femmes.

Jiajia Luo, de la China Green Foundation, a décrit comment le projet Million Forest a permis de planter 2,6 millions d'arbres à la frontière des déserts de Tengger et de Badain Jaran en utilisant une approche de financement participatif auprès de jeunes et de sensibilisation. Valentina Kastarakova, du Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique et représentante de la région de l'Altaï, en Russie, a partagé les expériences des communautés de Sibérie occidentale qui utilisent les connaissances traditionnelles pour remplacer les engrais coûteux et les herbicides nocifs, et a appelé l'ISP à intégrer les connaissances autochtones avec leur consentement libre, informé et préalable.

Les interventions ont abordé :

- les façons dont les OSC « reflètent la vie de ceux qui sont en première ligne » et jouent un rôle essentiel dans la facilitation de l'engagement multipartite;
- l'importance des OSC pour assurer que les décisions prises soient scientifiquement solides et socialement et économiquement durables;
- le soutien des intervenant(e)s à une participation significative et efficace des jeunes en tant que force motrice de l'innovation et de l'action pour promouvoir la durabilité environnementale ;
- la nécessité d'impliquer les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans la lutte contre la DDTs et atteindre les objectifs de NDT ; et
- l'importance de créer un Caucus des Peuples autochtones au sein de la CLD.

Comité d'ensemble

Le lundi [2 décembre](#), la Présidente du CoW, Anna Luise, a ouvert la réunion en soulignant le besoin d'une approche collaborative pour atteindre les objectifs communs. Le CoW a établi deux groupes de contact : l'un sur le programme et le budget, animé par Balchinluvsan Lkhagvasuren (Mongolie), et l'autre sur les questions diverses, animé par Asher Nkegbe (Ghana). Chaque point de l'ordre du jour a été ouvert en séance plénière du CoW, négocié au sein d'un groupe de contact, puis adopté à la plénière de clôture du CoW le 13 décembre.

Cadre stratégique 2018-2030 de la CLD : Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication de la Convention : Le lundi [9 décembre](#), le Secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour ([ICCD/COP\(16\)/3](#)). L'ÉQUATEUR et l'UE ont souligné que les communications devaient être fondées sur la science. L'UE s'est félicitée de l'extension à un public plus large, non anglophone. Le Comité a pris note du rapport.

Suivi de l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030 de la CLD : Le mercredi [4 décembre](#), Daniel Van Assche, Président du Groupe de travail intergouvernemental (GTI), a présenté son rapport ([ICCD/COP\(16\)/2](#)). L'ANNEXE D'APPLICATION POUR L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (Parties relevant de l'Annexe V) a évoqué l'importance d'étendre le mandat de la Convention au-delà des zones arides, semi-arides et subhumides sèches, au motif que cela est essentiel pour atteindre la NDT. L'UE, soutenue par l'Australie, a préféré un projet de décision abrégé, avec des recommandations abordées dans le cadre de leurs points d'ordre du jour respectifs, afin d'éviter le risque de duplication. Le VENEZUELA a dit soutenir une recommandation visant à réformer l'approche de la CLD en matière d'orientations scientifiques et politiques dans le but d'assurer une meilleure visibilité et réactivité face aux besoins du niveau national, en mettant en avant l'inclusion des connaissances autochtones. Le

BANGLADESH a souligné la nécessité d'une recommandation pour combler le fossé entre la dégradation des terres et le rythme des investissements financiers. La discussion sur ce point a été renvoyée au groupe de contact du CoW sur les questions diverses.

Lundi [9 décembre](#), dans le groupe de contact, le Secrétariat a proposé de déplacer des paragraphes spécifiques du projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/22](#)), notamment ceux relatifs au secteur privé, aux OSC, aux synergies, au genre, à l'ISP, à la communication des informations et à la mobilisation des ressources, vers la décision pertinente sous l'intitulé de chacun de ces points de l'ordre du jour, et ce à des fins de cohérence.

Le jeudi [12 décembre](#), les délégué(e)s ont d'abord exploré l'option de demander au Secrétariat qu'il établisse une liste générique des principales tâches incombant aux points de liaison nationaux et aux correspondants scientifiques et technologiques (CST), avant de convenir que le Secrétariat allait plutôt contribuer aux efforts nationaux pour coordonner et partager efficacement les informations relatives à la Convention aux niveaux national et local afin de soutenir la mise en œuvre.

Les délégué(e)s se sont également penché(e)s sur la pertinence de faire référence aux « solutions fondées sur la nature » et/ou aux « approches fondées sur les écosystèmes », ainsi qu'à l'agriculture « régénératrice » ou « durable », en lien à la définition d'approches et de pratiques présentant des co-avantages environnementaux et socio-économiques et à la promotion de leur utilisation. Ils et elles ont débattu de l'inclusion d'un libellé notant qu'une part importante de la dégradation des terres se produit ailleurs que dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, et de la façon dont cette inclusion affecterait le mandat de la Convention. Le vendredi 13 décembre, les Parties sont convenues de remplacer l'agriculture « régénératrice » par « l'agroforesterie », reprenant ainsi la formulation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, où elle a été adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.21), la CdP :

- invite les Parties et les autres parties prenantes concernées à améliorer l'échange et la coordination d'informations au niveau national en ce qui concerne la préparation des réunions de la Convention et la suite à y donner, afin que la mise en œuvre de la Convention soit prise en compte, au niveau national, dans les politiques publiques, et les systèmes de planification et de budgétisation ;
- prie le Secrétaire exécutif, et invite les organisations régionales et internationales compétentes ainsi que les organismes des Nations Unies concernés, à renforcer la capacité des points de liaison nationaux et des CST, dans l'optique d'une amélioration de l'échange d'informations et de la coordination au niveau national;
- engage les Parties classées comme non touchées à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la Convention et son Cadre stratégique, et notamment à définir des cibles volontaires de NDT et à soumettre des rapports nationaux;
- prie le Secrétaire exécutif d'engager un débat global et approfondi entre les Parties sur le meilleur moyen de réaffirmer que la CLD joue un rôle important au niveau mondial dans le renforcement de l'engagement politique et de la coopération, et prie le Secrétariat de présenter les recommandations issues de ce processus à la CdP 17 ;
- prie le Secrétaire exécutif de traduire le concept de NDT et la méthodologie associée en un outil concret, simple, concis et aisément compréhensible par les décisionnaires et le grand public ; et

- prie le Secrétariat de continuer à étudier différents cadres et systèmes de communication de données afin de trouver des moyens d'alléger les tâches actuelles de collecte et de vérification des données incombant aux Parties ; et de poursuivre le renforcement des capacités pour ce qui est de l'établissement des rapports nationaux.

Promotion et renforcement des liens avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales compétentes : Le lundi [9 décembre](#), le Secrétariat a présenté ce point ([ICCD/COP\(16\)/4](#)), auquel il a souvent été fait référence au cours de la réunion par l'appellation de décision sur les « synergies ».

La CHINE a défendu les « voix indépendantes » et l'autonomie des Conventions, tandis que la RÉPUBLIQUE DE CORÉE a souligné que les synergies requièrent une communication efficace. La COLOMBIE, le GUATEMALA et l'INDE ont mis l'accent sur la coopération internationale. La COLOMBIE a appelé à une stratégie de financement apte à mobiliser des ressources en faveur des synergies. Le MEXIQUE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont mis en exergue les résultats de la IIIe Conférence de Berne sur la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité. La RÉPUBLIQUE DOMINICAINE a estimé que les synergies rendent les Conventions de Rio plus adaptables, et l'UE a déclaré que les synergies amélioreraient la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'UE et le PNUE ont souligné le rôle des solutions fondées sur la nature, tandis que l'URUGUAY a averti que celles-ci peuvent être positives pour l'atténuation mais négatives pour la NDT. Le PANAMA a attiré l'attention sur l'Engagement pour la nature dans le cadre du PNUD, qui réunit les trois Conventions de Rio. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) a souligné le caractère central des systèmes agroalimentaires. Les OSC ont mis l'accent sur les synergies entre les entités des Nations Unies en matière de GDT. ONU FEMMES a souligné l'importance d'une mise en œuvre avec perspective de genre dans l'ensemble des Conventions de Rio.

Au sein du groupe de contact du CoW chargé des questions diverses, qui s'est réuni le mercredi [11 décembre](#) et le vendredi 13 décembre, les discussions sur le projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/22](#)) ont abordé une série de questions, notamment :

- l'idée de reconnaître que la mise en œuvre de la Convention bénéficie de collaborations solides et efficaces pour exploiter les synergies, ainsi que l'importance de la lutte contre la DDTS pour atteindre les objectifs en matière de changements climatiques et de biodiversité ;
- une formulation relative au respect des mandats des conventions et à la prise en compte des ressources financières et humaines limitées du Secrétariat ;
- la pertinence de demander au Secrétariat de continuer à renforcer les liens avec des organismes scientifiques, en particulier le GIEC, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et l'ISP ; et
- le choix des termes pour référencer qui fournira des contributions financières.

Les Parties ont débattu de la question de savoir s'il fallait parler de « synergies », de « relations » ou de « coopération » et de la manière de les aborder en termes de travail international et national. Des discussions récurrentes ont tourné autour de l'éventuelle référence à certains accords environnementaux multilatéraux ou à des plans nationaux de mise en œuvre spécifiques, tant dans le préambule que dans le texte opérationnel.

Si les activités basiques de renforcement des capacités ont été facilement convenues, il est demeuré difficile de trancher sur des actions plus spécifiques visant à interconnecter les objectifs de coordination et de politique générale entre la CLD et les politiques et instruments relatifs aux changements climatiques et à la biodiversité.

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, où elle a été adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.20), la CdP :

- encourage les Parties à tirer avantage des synergies au niveau national dans les processus de planification et de mise en œuvre des trois conventions de Rio grâce à des mesures et approches intégrées ;
- invite les Parties à donner la priorité à des mesures globales et intégrées pour lutter contre la DDTS et pour aborder les liens avec les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité ;
- invite les Parties à participer au niveau national aux activités visant à étudier les possibilités de favoriser la coopération entre les points de liaison nationaux des conventions de Rio et d'autres processus internationaux pertinents, afin de réduire autant que possible la fragmentation des politiques ;
- invite les pays développés Parties, les autres Parties, les organisations financières internationales et d'autres acteurs à envisager de contribuer, financièrement ou en nature, aux partenariats, alliances et coalitions de portée mondiale, ainsi qu'à la coopération régionale et bilatérale, afin de lutter contre la DDTS ;
- prie le Secrétariat de promouvoir, sous réserve de la disponibilité de fonds, le partage des données recueillies au titre de chaque convention et d'entreprendre l'élaboration de publications conjointes portant sur les interactions entre science et politiques, entre autres ; et
- demande au Secrétariat et aux organes et institutions compétents de la Convention de continuer à intensifier leurs efforts visant à renforcer l'interconnexion des organes scientifiques associés aux conventions de Rio (IPBES, GIEC, SPI) et les liens avec d'autres initiatives pertinentes de communication de données.

Suivi des cadres politiques et questions thématiques :

Migrations : Le mercredi [4 décembre](#), le Secrétariat a présenté ce point ([ICCD/COP\(16\)/18](#)). L'ALGÉRIE a martelé la nécessité d'une approche intégrée pour lutter contre la DDTS en tant que facteur de migration, et a appelé à investir dans la remise en état et la réhabilitation des terres et des systèmes économiques. L'UE a souligné que tous les écosystèmes sont fondamentaux pour la sécurité alimentaire et celle de la ressource en eau douce, et a encouragé l'agriculture régénératrice et l'agroforesterie, y compris le sylvopastoralisme et le pâturage actif. Le VENEZUELA a mis en lumière le développement urbain non réglementé ; a plaidé en faveur de protections juridiques et sociales pour éviter les déplacements de populations et les migrations internes ; et a appelé à une assistance financière et technique pour renforcer les capacités.

La FAO a mis l'accent sur les solutions durables pour les personnes confrontées à des déplacements forcés et a réaffirmé son engagement à continuer de développer des systèmes agroalimentaires pour la résilience et un avenir pacifique. Les OSC ont appelé : à prioriser l'investissement dans les pratiques de restauration des terres pour atténuer les migrations forcées ; à une gouvernance inclusive ; à aligner les politiques nationales en matière de migrations et d'utilisation des terres sur les cadres internationaux ; à renforcer l'accessibilité des mécanismes de

financement ; et à investir dans la production de données et dans les connaissances autochtones.

Le projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/22](#)) a été envoyé au groupe de contact du CoW en charge des questions diverses, où il a fait l'objet de discussions vendredi [6 décembre](#), lundi [9 décembre](#) et mardi [10 décembre](#). Les discussions ont porté, entre autres, sur les points suivants : le choix d'une formulation pour la réduction des « migrations forcées et déplacements », des « migrations et déplacements forcés » ou des « migrations et déplacements », en relation avec la promotion du développement territorial durable ; la façon de spécifier les « écosystèmes terrestres » dont la dégradation est liée à la sécurité alimentaire et à la disponibilité de la ressource en eau ; la pertinence de mentionner le soutien au financement, à l'aménagement du territoire et à la conservation en lien à la mise en œuvre d'une gestion durable des terres et des écosystèmes ; et la façon appropriée de faire référence au lien entre sécurité foncière, DDTS et migrations en lien au soutien à la mise en œuvre des initiatives.

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, où elle a été adoptée.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.9), la CdP :

- engage les Parties à promouvoir un développement territorial durable, notamment par le biais de mécanismes de gouvernance et de planification multi-niveaux, intégrés et inclusifs, pour renforcer les liens entre zones urbaines et rurales, lutter contre la DDTS, et créer des opportunités sociales et économiques de nature à accroître la résilience des zones rurales et la stabilité des moyens de subsistance;
- engage les Parties à mettre en œuvre une planification des terres qui intègre les principes de la gestion durable des terres, au niveau national et infranational, en améliorant la compréhension des effets que peut avoir l'évolution des interactions entre zones rurales et urbaines sur les moyens de subsistance des personnes à faible revenu et des personnes en situation de vulnérabilité ;
- engage les Parties à soutenir la mise en place d'initiatives destinées à remédier aux conséquences de la DDTS en tant que facteur de migration, notamment en favorisant la restauration des terres et écosystèmes dégradés et en facilitant l'accès à la propriété foncière ;
- prie le Mécanisme mondial de soutenir la mobilisation de ressources pour la mise en place d'initiatives intégrées qui visent à remédier aux conséquences de la DDTS en tant que facteur de migration pour offrir des débouchés économiques aux jeunes et assurer des moyens de subsistance aux personnes en situation de vulnérabilité ; et
- demande au Secrétariat de soutenir la coopération et les initiatives infrarégionales, régionales et internationales ayant pour objet de promouvoir la gestion durable des terres et de l'eau et la résilience aux sécheresses comme autant de moyens d'atténuer l'un des facteurs de migration forcée et de déplacement forcé.

Sécheresse : Le lundi [2 décembre](#), le Secrétariat a présenté ce point ([ICCD/COP\(16\)/15](#)). Alfred Prospere (Sainte-Lucie), Co-Président du GTI sur la sécheresse, a présenté le rapport du groupe ([ICCD/COP\(16\)/20](#)), qui propose sept options pour lutter contre la sécheresse :

- un amendement à la Convention;
- une décision de la CdP sur la collaboration avec le FEM ;
- un document d'orientation de la CdP à l'intention du MM ;
- un cadre mondial pour la résilience à la sécheresse ;
- des déclarations politiques;

- l'élaboration d'un protocole; et
- une décision spéciale et ambitieuse de la CdP sur la sécheresse.

Lors des premières discussions en plénière, le GROUPE AFRICAÏN et les TONGA ont plaidé pour un instrument juridiquement contraignant complet et solide qui permette aux pays de fixer leurs priorités et engagements nationaux. Les ÉTATS-UNIS, l'UE et l'ARGENTINE ont soutenu les solutions découlant des cadres existants, et les ÉTATS-UNIS ont estimé que, si le statu quo n'est pas la bonne approche, une politique juridiquement contraignante et universelle n'en est pas une non plus. L'ARGENTINE a demandé que la lutte contre la sécheresse fasse l'objet d'approches régionales. La CHINE a exhorté les Parties à considérer que les options juridiquement contraignantes et non contraignantes présentées dans le rapport ne s'excluent pas mutuellement.

Le BRÉSIL, le MEXIQUE et les ÎLES MARSHALL ont demandé aux Parties de se montrer sensibles à la nécessité d'une mobilisation accrue de ressources de sorte que le soutien financier et technique puisse aider à relever les défis collectifs auxquels les Parties sont confrontées. Les OSC ont exhorté les Parties à donner priorité aux approches inclusives, axées sur les droits et d'initiative communautaire pour lutter contre la sécheresse et renforcer la participation des femmes, des jeunes, des Communautés locales et des Peuples autochtones.

Le groupe de contact du CoW chargé des questions diverses a abordé le projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/22](#)) mercredi [4 décembre](#) et jeudi [5 décembre](#). Malgré l'accord général pour ne pas envisager d'amendement à la Convention, des opinions divergentes subsistaient quant à l'option ou la combinaison d'options à choisir. La Présidence a créé un groupe informel facilité par l'Arabie saoudite et chargé de convenir d'une voie à suivre. Le groupe s'est réuni pendant le reste de la réunion.

Le mardi [10 décembre](#) et le mercredi [11 décembre](#), le groupe informel a informé le groupe de contact qu'il avait trouvé un terrain d'entente pour proposer la création d'un groupe de travail informel spécial et qu'il s'était mis d'accord sur les objectifs, le processus, les considérations transversales et le mandat dudit groupe. Le jeudi [12 décembre](#), le groupe de contact du CoW s'est divisé afin que le groupe de contact puisse discuter du texte envoyé par le groupe informel. Le groupe informel a présenté un projet de décision « au propre », sauf en ce qui concernait la question de savoir si les Parties négocieraient un cadre ou un protocole. Toutefois, les délégué(e)s du groupe de contact ont proposé de nouveaux amendements sur une grande partie du texte, ce qui a donné lieu à un débat houleux.

Après de nouvelles consultations informelles le vendredi 13 décembre, qui se sont prolongées jusqu'aux premières heures de samedi, les Parties n'ont toujours pas pu parvenir à un accord. À leur retour au sein du groupe de contact, des échanges tendus ont eu lieu et les Parties n'ont eu d'autre choix que de conclure les négociations et convenir uniquement d'une décision de procédure. Le CoW a repris ses travaux à 1h30 du matin pour approuver la décision et l'a transmise à la CdP, où elle a été adoptée.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.22), la CdP :

- prend note du rapport du GTI sur la sécheresse et des options qu'il contient; et
- décide de poursuivre les discussions sur la base des progrès réalisés à la CdP 16, tels qu'ils sont repris dans l'annexe à la décision, en vue d'adopter une décision lors de la CdP 17.

L'annexe indique qu'elle « ne reflète pas un consensus », mais simplement les progrès réalisés lors de la CdP 16.

Genre : Le Secrétariat a présenté le document sur le genre ([ICCD/COP\(16\)/17](#)). Le CHILI, l'UE, l'Australie et

d'autres ont appelé à la promotion de l'égalité de genre dans l'ensemble de la Convention et de la parité de genre au sein des délégations. La CHINE a soutenu la poursuite du Caucus sur le genre lors des futures réunions de la CLD. BAHREÏN et la MONGOLIE ont soutenu l'inclusion du genre dans les stratégies environnementales et de développement. Le CHILI, l'UE et l'INDE ont appelé à des données solides et ventilées par genre. D'autres ont soutenu l'élaboration d'indicateurs tenant compte de la dimension de genre.

Le groupe de contact du CoW a discuté du projet de décision (ICCD/COP(16)/22) le mercredi [11 décembre](#) et le vendredi 13 décembre. Un nouveau texte a été introduit sur l'accès des femmes, et des autres personnes en situation de vulnérabilité, à la terre et aux ressources naturelles, et sur l'impératif d'enrayer la perte de biodiversité et d'atteindre les objectifs de restauration des terres. Une longue discussion s'en est suivie sur le mot « intersectionnalité », qui a suscité l'opposition d'un certain nombre de Parties, et qui a finalement été supprimé. Un débat a également eu lieu autour des expressions « réactifs au genre » ou « sensibles au genre » pour désigner des politiques et programmes. Finalement, les délégué(e)s sont convenu(e)s d'utiliser l'expression « spécifiques au genre ».

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, où elle a été adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.18), la CdP :

- demande au Secrétariat de suivre les progrès accomplis sur la voie de la parité de genre dans le cadre de la Convention et à promouvoir la réalisation pleine et effective de cette parité, et de lui en faire rapport données à l'appui ;
- invite les Parties à recueillir des données ventilées par genre par l'intermédiaire de leurs organismes et systèmes nationaux de statistiques ;
- engage les Parties à prêter une attention particulière, dans l'exécution du Plan d'action pour l'égalité de genre, à toutes les formes de discrimination dont sont victimes les femmes et les filles, dans la planification, l'élaboration et l'application de politiques et de programmes sensibles au genre pour lutter contre la DDTS ;
- demande au Secrétariat et aux organes compétents de la Convention d'élaborer des indicateurs pour le prochain cadre stratégique de la Convention, afin de combler les lacunes de données sur le genre dans le cadre de la CLD et d'œuvrer à une meilleure évaluation des conséquences différenciées de la DDTS sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles ;
- prie le Secrétariat et le MM de s'employer, en consultation avec des contributeurs et partenaires potentiels, à recenser et à mettre en œuvre, conformément au Règlement intérieur de la CLD, des moyens de faciliter davantage le renforcement des capacités des femmes déléguées et leur participation effective ;
- demande au Secrétariat de continuer d'œuvrer, en collaboration avec d'autres conventions et organisations internationales telles qu'ONU Femmes, à la promotion de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité de genre et de la feuille de route s'y rapportant, et à la prise en compte d'enjeux essentiels pour parvenir à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes ;
- prie le Secrétariat de faciliter l'organisation de la réunion annuelle du Caucus sur le genre dans le cadre du programme de travail officiel de la CdP et du CRIC ; et
- demande au MM de continuer à établir, renforcer et évaluer les partenariats pour concevoir des initiatives phares qui contribuent à la promotion et à la prise en compte de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes dans la définition

des régimes fonciers, dans la lutte contre la DDTS, et dans l'action menée pour parvenir à la NDT.

Tempêtes de sable et de poussière (TSP) : Le vendredi [6 décembre](#), le Secrétariat a présenté le document sur les TSP (ICCD/COP(16)/16). De nombreux pays, dont le GROUPE AFRICAÏN, la SYRIE, l'INDE, BAHREÏN et la GRENADÉ, ont soutenu la coopération régionale et mondiale pour la gestion des catastrophes naturelles. Les ÉTATS-UNIS ont demandé des éclaircissements sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un programme mondial d'information sur les TSP. Le Secrétariat de la CLD a répondu que l'initiative mondiale de mise en œuvre des stratégies de développement durable élaborée par le MM sera adaptée aux circonstances régionales, nationales et infranationales.

L'IRAK et le VENEZUELA ont soutenu des plans d'action nationaux et régionaux. Le MEXIQUE a déclaré que les TSP devraient faire partie des stratégies nationales de NDT et des plans de développement dans tous les secteurs à l'échelle régionale et nationale. L'UE a souligné l'importance des efforts bilatéraux et multilatéraux. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a décrit les efforts de coopération en Asie du Nord-Est et a appelé au soutien du MM et du FEM.

Le GROUPE AFRICAÏN, la TUNISIE, la SYRIE et le MEXIQUE ont appelé au renforcement des capacités. Le VENEZUELA a appelé à la mobilisation de ressources financières pour lutter contre les TSP, et la GRENADÉ a souligné la nécessité d'investir dans la compréhension de l'ampleur des impacts sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques des TSP. Le KENYA, la FAO et les OSC ont appelé à s'attaquer aux causes des TSP, et le KENYA a identifié la déforestation anthropique, le surpâturage et les pratiques agricoles non durables.

Les ÉMIRATS ARABES UNIS (EAU) ont encouragé l'agriculture durable et l'augmentation de la végétation. La CHINE a appelé à promouvoir des pratiques durables de gestion des terres et de l'eau. Le TADJIKISTAN a promu la biodiversité, les mentalités respectueuses de l'environnement et l'augmentation de la couverture forestière. L'UE a soutenu les solutions fondées sur la nature et les mesures d'atténuation de la perte de sols.

Le GROUPE AFRICAÏN, la CHINE, le VENEZUELA, le KENYA, le TADJIKISTAN et les OSC ont appelé à renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte précoce. L'ARABIE SAOUDITE a salué l'initiative Alertes précoces pour tous, portée par le bureau Moyen-Orient de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

La FAO a exposé la Directive CLD-FAO sur l'intégration de la gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les principaux domaines politiques, et a mis en lumière la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, 2025-2035. La TURQUIE a déclaré que la Directive doit être adaptée aux contextes spécifiques en tenant compte des circonstances nationales. Le Comité a transmis le projet de décision au groupe de contact chargé des questions diverses.

Le groupe de contact a discuté du projet de décision (ICCD/COP(16)/22) le mardi [10 décembre](#) dans la soirée et a achevé les discussions le mercredi [11 décembre](#). Les discussions ont porté, entre autres, sur : le soutien technique et financier des institutions financières régionales et multilatérales et des parties prenantes compétentes ; l'élaboration d'initiatives mondiales de mise en œuvre pour s'attaquer aux facteurs anthropiques des TSP et aux lacunes en la matière ; et une proposition de texte supplémentaire faisant référence à la Déclaration de Samarkand sur les TSP, présentée au CRIC 21.

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, où elle a été adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.13), la CdP :

- exhorte les Parties à renforcer l'intégration et la cohérence des mesures d'atténuation des effets des TSP, notamment celles qui portent sur les sources anthropiques aux niveaux national et infranational, en vue de faire progresser l'aménagement intégré du territoire et la gestion intégrée des paysages ;
- exhorte les Parties à renforcer les plateformes multipartites et les initiatives régionales qui contribuent à la lutte contre les TSP liées à la DDTS ;
- invite les institutions financières régionales et multilatérales, les agences et organisations techniques, les institutions et les autres parties prenantes compétentes à fournir un appui technique et financier aux pays sources et aux pays Parties touchés aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de plans d'action nationaux et régionaux ;
- prie le Secrétariat et le MM de promouvoir et de perfectionner la boîte à outils sur les TSP, notamment la carte des zones d'origine des TSP dans le monde et d'autres plateformes, données et outils liés à un système d'information géographique ; et
- prie le Secrétariat et le MM d'aider les pays, les régions et les sous-régions à élaborer des stratégies et des plans d'action relatifs aux TSP, ainsi qu'à mettre en œuvre et à financer des projets et des programmes dans ce domaine.

Régimes fonciers : Le Secrétariat a présenté le document correspondant (ICCD/COP(16)/19) le mercredi 4 décembre.

Le GROUPE AFRICAÏN, soutenu par le BOTSWANA, MADAGASCAR et le KENYA, a appelé à la création de points focaux nationaux sur les régimes fonciers. L'UE et le VENEZUELA ont appelé à des consultations nationales élargies sur la gouvernance des terres par le biais d'un processus inclusif et participatif.

Les ÉTATS-UNIS ont mis en exergue l'égalité de genre et ont demandé davantage de recherches sur le lien entre la sécurité des droits fonciers et la bonne gouvernance foncière, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT). L'Australie a noté que la sécurité foncière procure de la sécurité économique tout en renforçant l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, des filles et des Peuples autochtones. Le Mexique a souligné la nécessité d'intégrer les droits fonciers et la dimension de genre et d'établir des programmes axés sur les femmes, les Peuples autochtones et les jeunes. La Guyane a attiré l'attention sur sa législation relatives aux droits fonciers des Peuples autochtones, a demandé un soutien financier et technique accru, et a instamment appelé à maintenir la nature volontaire des VGGT.

L'UE et le Botswana ont appelé à des orientations sur la manière d'intégrer les régimes fonciers dans les efforts visant à définir des cibles en matière de NDT. La Chine a noté que les droits fonciers sont inscrits dans sa constitution. Le Royaume-Uni a parlé de ses efforts pour travailler avec d'autres gouvernements à l'élaboration des systèmes de gouvernance foncière et de droits fonciers plus transparents et efficaces. Le Kenya a mis en lumière les points d'entrée clés pour intégrer les droits fonciers dans les initiatives de restauration des terres et pour utiliser les données relatives aux régimes fonciers pour informer les plans de NDT. Le Burkina Faso a indiqué que, malgré ses efforts, le pays est loin d'être sur la bonne voie vers la NDT. Le Tchad a déclaré que les progrès limités en matière de droits fonciers sont dus au manque d'investissement.

La FAO a déclaré avoir mobilisé des partenaires avec ses propres ressources pour soutenir les Parties sur la question

des droits fonciers, et a décrit l'initiative conjointe CLD-FAO sur les droits fonciers lancée en 2022. ONU HABITAT et le Mexique ont souligné l'importance de documenter les droits fonciers à travers des données désagrégées par genre. Les OSC et les Peuples autochtones ont appelé les Parties à : respecter et renforcer les droits coutumiers et informels ; assurer l'alignement des régimes fonciers sur les VGGT, le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMB), et l'Accord de Paris ; intégrer les indicateurs ; et donner les moyens aux Peuples autochtones, aux pasteurs et aux Communautés locales de limiter les conflits.

Le Comité a transmis le projet de décision au groupe de contact.

Les délégués ont discuté du projet de décision (ICCD/COP(16)/22) au sein du groupe de contact le vendredi 6 décembre et le lundi 9 décembre, en se focalisant sur la désignation de points focaux sur les régimes fonciers, sur le renforcement des capacités de ces points focaux, sur des consultations nationales relatives aux régimes fonciers, sur des approches numériques innovantes pour cartographier les droits fonciers légitimes, et sur la création d'une boîte à outils relative aux régimes fonciers sur le site Web de la CLD. Les discussions ultérieures ont été centrées sur les régimes fonciers en tant que condition propice aux synergies entre les Conventions de Rio et sur leur intégration aux VGGT.

Le mardi 10 décembre, le concept de « sécurité foncière » a fait son apparition dans les discussions, tout comme les liens avec la réalisation des ODD. En réponse aux points de vue divergents sur ces questions, ainsi que sur le soutien financier et technique, un petit groupe a été formé pour stimuler une convergence.

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, qui l'a adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.12), la CdP :

- encourage les Parties à continuer de prendre en considération la sécurité foncière en se conformant aux VGGT ;
- invite les Parties à prendre en considération les régimes fonciers dans leurs plans et activités de lutte contre la DDTS, afin de recueillir proactivement des données sur l'exercice des droits fonciers légitimes dans les zones prioritaires pour la promotion volontaire de la NDT ;
- invite les Parties à envisager de désigner un point focal sur les régimes fonciers pour coordonner l'intégration de ce thème dans leurs plans et activités, sans préjudice des cadres déjà en place relatifs aux points focaux au titre de la CLD ;
- exhorte les Parties à réfléchir à des façons et moyens de prendre en compte efficacement les informations relatives aux régimes fonciers dans le cadre de leurs efforts de renforcement des capacités, et d'intégrer ces informations dans les outils d'analyse de données pour une prise de décisions qui soit fondée sur des données factuelles, avec pour objectif de promouvoir la NDT à travers une planification intégrée des régimes fonciers ;
- invite les pays développés Parties et d'autres Parties, les entités compétentes des Nations Unies, les organisations financières internationales et les institutions du secteur privé à soutenir i) la conception et la mise en place de systèmes d'administration des régimes fonciers pour favoriser une gouvernance responsable des terres, et ii) l'organisation de consultations nationales pour intégrer les régimes fonciers dans les initiatives relatives à la NDT ; et
- demande au Secrétariat et au MM, et invite les instances d'exécution du FEM, à mener des actions de sensibilisation au sujet de leurs mécanismes existants de responsabilité et de règlement des griefs liés aux régimes fonciers, de façon à avoir

la portée la plus large possible auprès de toutes les parties prenantes.

Pâturages et éleveurs : Le vendredi [6 décembre](#), le Secrétariat a présenté ce point ([ICCD/COP\(16\)/21-ICCD/COP\(16\)/CST/9](#)), ainsi qu'un addendum contenant une lettre du Ministère de l'environnement de l'Uruguay ([ICCD/COP\(16\)/21/Add.1-ICCD/COP\(16\)/CST/9/Add.1](#)). Au cours des premières discussions, les délégué(e)s ont accueilli favorablement le rapport thématique de Global Land Outlook (GLO) sur les pâturages et les éleveurs. La CHINE a recommandé au Secrétariat de procéder à des analyses scientifiques supplémentaires et de mobiliser des ressources additionnelles. La TANZANIE et le BOTSWANA ont appelé le MM à identifier des outils innovants et efficaces de gestion financière et de gestion des risques.

Le PÉROU a souligné la nécessité d'une approche participative coordonnée concernant les pâturages. L'UE a souligné l'importance d'aligner la mise en œuvre sur d'autres objectifs mondiaux pertinents. Le BOTSWANA, les ÉTATS-UNIS, la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE et le PÉROU ont évoqué leurs politiques nationales. La TANZANIE et la FAO ont attiré l'attention sur l'Année internationale des pâturages et des éleveurs pastoraux en 2026. De nombreux pays ont souligné les synergies entre la perte de biodiversité, les changements climatiques, la pénurie d'eau et les moyens de subsistance.

Le BOTSWANA a déclaré que les prairies et pâturages revêtent une importance culturelle profonde pour les sociétés du désert et les peuples autochtones. La TANZANIE a mis l'accent sur les valeurs sociales et culturelles. L'INDE a appelé à la mise en place de cadres protégeant les traditions pastorales. La FAO a plaidé pour un renforcement des capacités des éleveurs et des communautés, et pour un soutien aux approches participatives et sensibles au genre. Le CGIAR a soutenu des outils durables et participatifs pour les prairies et pâturages. Les OSC ont plaidé en faveur des droits fonciers et ont appelé à veiller à ce que les prairies et pâturages soient inclus dans les processus de planification et de prise de décision.

Les EAU, l'INDE, l'ÉTAT DE PALESTINE et la FAO ont mis l'accent sur la sécurité alimentaire et la pénurie d'eau, et les EAU ont mis en avant les méthodes d'agriculture verticale pour maximiser l'utilisation des ressources et enrichir la biodiversité. Le VENEZUELA a évoqué l'agriculture régénératrice, les pratiques sans pesticides ni herbicides pour accélérer la récupération des sols, la restauration des habitats et l'équilibre écologique. Les OSC ont soutenu les approches agroécologiques.

Au sein du groupe de contact du CoW, qui a discuté du projet de décision le jeudi [12 décembre](#), les discussions ont notamment porté sur : d'éventuelles références à l'importance des pâturages pour les Peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité ; la nécessité d'améliorer la sécurité foncière dans les pâturages ; et le développement d'initiatives pour une gestion durable des pâturages.

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, qui l'a adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.15), la CdP :

- invite les Parties à donner priorité aux politiques et investissements en faveur de la gestion durable des pâturages, en reconnaissant leur rôle essentiel pour relever les principaux défis liés à l'insécurité alimentaire, à la DDTs, à la perte de biodiversité et aux changements climatiques ;
- invite les Parties à améliorer la sécurité foncière dans les pâturages conformément aux VGGT ;

- demande au Secrétariat et au MM de renforcer et de contribuer aux partenariats public-privé pour la mise en œuvre de projets et de programmes transformateurs qui s'engagent auprès des parties prenantes concernées, ainsi qu'aux initiatives en cours qui soutiennent la bonne santé des pâturages et la résilience des éleveurs ;
- demande au Secrétariat et au MM d'aider les Parties à sensibiliser, à renforcer les capacités et à mobiliser des ressources par le biais d'approches inclusives, communautaires et participatives impliquant de manière significative les communautés d'éleveurs et les autres communautés vivant des pâturages, y compris les Peuples autochtones et les communautés locales ; et
- demande au Secrétariat et au MM, en collaboration avec les organisations intergouvernementales compétentes, de contribuer à l'élaboration d'initiatives en faveur de la gestion, de la restauration et de la conservation durables des pâturages, notamment par le biais de dialogues multipartites et de consultations nationales.

Programme et budget : Programme et budget de l'exercice biennal 2025-2026 : Le lundi [2 décembre](#), le Secrétariat a présenté les documents ([ICCD/CRIC\(22\)/3](#); [ICCD/COP\(16\)/5](#) et [ICCD/COP\(16\)/6-ICCD/CRIC\(22\)/2](#)) ainsi que deux propositions budgétaires : l'une pour une croissance nominale zéro et une seconde visant à remédier aux déficits budgétaires existants. La première discussion a comparé les avantages et inconvénients des deux options budgétaires. Le GROUPE AFRICAÏN s'est plaint qu'un budget de base à croissance zéro ne serait pas en mesure de financer les programmes de la CLD et de répondre aux besoins du Secrétariat, en estimant que le budget devrait être proportionnel au programme biennal de travail, et a donc soutenu une augmentation. La CHINE a déclaré que l'éventuelle augmentation du budget devrait être affectée à répondre aux besoins urgents formulés par les Parties et qui demeurent insatisfaits. Le JAPON a exprimé sa préférence pour un budget à croissance zéro afin de garantir une gestion efficace du financement et a encouragé à faire couvrir les activités restantes par des contributions volontaires. La déléguée a indiqué que le barème des quotes-parts de l'AGNU devrait être appliqué pour évaluer les contributions pour 2025-2026.

L'UE a signalé les deux consultations en ligne qui ont eu lieu cette année sur le budget, et a mis en avant l'utilisation des notes de scénario établies par le Secrétariat pour prendre une décision par consensus.

Le groupe de contact du CoW sur le budget a discuté des projets de décisions relatifs au programme de travail pluriannuel et au budget ([ICCD/COP\(16\)/22/Add.1](#)), et s'est réuni tout au long des deux semaines, discutant des deux options et notamment des ramifications d'un budget à croissance nominale zéro par rapport à une augmentation du budget, en reconnaissant qu'une croissance nominale zéro équivaldrait factuellement à une diminution du budget en raison de l'inflation et des déficits budgétaires existants.

Le CoW a transmis la décision à la CdP, qui l'a adoptée lors de la plénière de clôture, après avoir attendu le résultat de la décision sur la sécheresse et ses implications budgétaires.

Décision finale : Dans sa décision relative au budget (ICCD/COP(16)/L.23), la CdP :

- approuve le budget-programme pour l'exercice biennal 2025-2026, d'un montant de 17 744 748 EUR, soit une augmentation de 8% ;
- autorise le Secrétariat à prélever sur les reliquats non engagés disponibles de quoi couvrir les dépenses liées à des lignes budgétaires et des activités spécifiques ;

- approuve le tableau des ressources humaines, qui ne prévoit aucune réduction de personnel;
- décide de maintenir le niveau de la réserve de capital de travail à 12% des dépenses annuelles estimées dans le Fonds d'affectation spéciale pour le Budget Principal ; et
- exhorte toutes les Parties à verser rapidement leurs contributions au Budget Principal.

Dans sa décision relative au plan de travail pluriannuel (ICCD/COP(16)/L.10), la CdP :

- approuve l'orientation stratégique du Secrétariat et du MM, telle qu'elle figure dans le cadre de résultats de la CLD pour 2025-2028, annexé à la décision ;
- demande au Secrétariat et au MM d'utiliser le cadre de résultats de la CLD pour organiser leurs travaux conformément aux orientations décrites dans le Cadre stratégique 2018-2030 de la CLD ; et
- demande au Secrétariat et au MM d'élaborer un plan de travail pluriannuel pour la Convention pour la période 2027-2030, en appliquant la méthode de gestion axée sur les résultats, pour son examen à la CdP 17.

Performance financière des fonds d'affectation spéciale de la Convention : Ce point a été discuté pour la première fois au sein de la CoW le lundi [2 décembre](#). Le Secrétariat a présenté les documents pertinents ([ICCD/COP\(16\)/7](#) et [ICCD/CRIC\(22\)/3](#)). Ce point a été renvoyé au groupe de contact du CoW sur le budget.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.23), la CdP :

- autorise le Secrétaire exécutif, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, à utiliser les reliquats non engagés disponibles, entre autres : pour couvrir les dépenses relatives aux services contractuels, aux déplacements professionnels, au matériel, aux véhicules, au mobilier, aux frais de fonctionnement et autres frais directs, pour un montant ne dépassant pas 1 161 949 EUR ; et pour soutenir le GTI sur le Futur cadre stratégique, y compris le coût du personnel d'appui temporaire, pour un montant ne dépassant pas 280 000 EUR ;
- exhorte les Parties qui n'ont pas encore versé leurs contributions au Budget Principal pour 2024 et les années précédentes à le faire sans délai ; et
- prie le Secrétaire exécutif de poursuivre le dialogue avec les Parties ayant des contributions impayées d'années précédentes, en vue de les amener à conclure un plan volontaire de paiement des contributions impayées.

Rapport du Bureau de l'évaluation : Le lundi [2 décembre](#), le Secrétariat a présenté le rapport du Bureau de l'évaluation ([ICCD/COP\(16\)/11](#)), qui a été discuté au sein du groupe de contact du CoW sur le budget. Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, qui l'a adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.23), la CdP :

- accueille favorablement les recommandations des évaluations et analyses indépendantes (ICCD/COP(16)/11) et demande au Secrétariat et au MM d'appliquer lesdites recommandations dans la planification et la conduite de leurs travaux ; et
- prend note du plan de travail proposé pour la période biennale 2025-2026 par le Bureau de l'évaluation, et demande au Secrétaire exécutif de faire rapport à la CdP 17 des résultats des évaluations qui seront conduites pendant la période biennale, et des mesures prises pour appliquer les recommandations en suspens des évaluations précédentes.

Questions de procédure : Participation et implication des organisations de la société civile aux réunions et aux processus de la CLD : Le Secrétariat a présenté ce point lundi [9 décembre](#), en retraçant les travaux menés au cours de la période intersessions

([ICCD/COP\(16\)/12](#)). Oyéoussi Charles Balogoun, Président du Panel des OSC de la CLD, a souligné le besoin urgent d'une action inclusive et transformatrice, et a appelé les Parties à renforcer les politiques tenant compte de la problématique de genre et à soutenir et faciliter la création d'un Caucus des Peuples autochtones.

Le BRÉSIL a fait valoir que la CLD doit permettre aux personnes les plus vulnérables d'influencer la prise de décisions, en mettant en exergue le Caucus des Peuples autochtones et des Communautés locales de la CDB, et sa récente décision établissant un organe subsidiaire permanent sur l'Article 8 (j) et sur d'autres dispositions relatives aux Peuples autochtones et aux Communautés locales dans le cadre de la CDB. Le GUATEMALA a acquiescé, en faisant valoir que le processus actuel de la CLD néglige les points de vue de ceux qui ont géré les terres de manière durable pendant des générations. L'UE et le MAROC ont souligné le rôle crucial que jouent les OSC dans la prise de décision en matière de gestion des terres.

Certaines Parties ont exprimé des réserves concernant la participation des OSC. La CHINE et l'ESWATINI ont appelé à la prudence en ce qui concerne les groupes de contact, soulignant que la CLD est un processus intergouvernemental. La MALAISIE a fait valoir que les OSC devraient participer en tant qu'observatrices et ne pas participer aux groupes de contact. Les EAU ont suggéré que la participation des OSC soit limitée à l'échange de connaissances et à la sensibilisation. Le projet de décision a été transmis au groupe de contact du CoW.

Le groupe de contact du CoW a discuté du projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/22](#)) mercredi et jeudi 11 et 12 décembre, lors d'une session nocturne. Les discussions ont porté sur la création d'un Caucus des Peuples autochtones et d'un Caucus des Communautés locales, et sur la question de savoir si les OSC devraient être autorisées à observer les groupes de contact.

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, qui l'a adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans la décision (ICCD/COP(16)/L.17), la CdP, entre autres :

- encourage les Parties à collaborer avec les OSC dans les réunions et processus de la CLD, et à faire des efforts pour renforcer la représentation accréditée des jeunes ;
- encourage les pays qui n'ont pas ou peu d'OSC accréditées à faciliter et à promouvoir leur participation à la CLD ;
- invite les pays développés Parties et d'autres à contribuer au Fonds supplémentaire et au Fonds spécial de la Convention dans le but d'assurer une représentation géographique plus large, plus équilibrée et plus équitable des OSC ; et
- demande au Panel des OSC, par l'intermédiaire du Secrétariat, de rendre compte de ses activités à la CdP 17.

La décision demande en outre au Secrétariat de :

- faciliter la participation des OSC accréditées et la fourniture d'un renforcement des capacités qui cible également les OSC ;
- soutenir et guider les Parties et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre de la Stratégie d'engagement des jeunes, notamment en soutenant la convocation du Caucus des jeunes de la CLD ;
- inclure dans le rapport une évaluation de l'engagement des jeunes dans la mise en œuvre de la Convention ;
- faciliter les consultations sur le renforcement de la participation des Peuples autochtones et des Communautés locales à la CLD ;
- soutenir l'élaboration de mandats pour un Caucus des Peuples autochtones et un Caucus des Communautés locales ; et
- sous réserve de la disponibilité des ressources, compiler les règlements intérieurs et les pratiques se rapportant à la

participation des OSC dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et des organes des Nations Unies, pour examen par la CdP 17.

Participation et engagement du secteur privé dans les réunions et processus de la CLD, et stratégie d'engagement des entreprises : Le lundi 9 décembre, le MM a présenté ce point ([ICCD/COP\(16\)/13](#)). L'UE a exprimé de la satisfaction vis-à-vis de l'initiative « Business for Land » et a déclaré que les travaux visant un engagement avec le secteur privé devraient inclure un renforcement de l'argumentaire commercial sur les initiatives de la CLD et de son attractivité pour le secteur privé. La délégation européenne a également encouragé les entreprises et l'industrie à s'impliquer dans les réunions et les processus de la CLD.

Le groupe de contact du CoW a discuté du projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/22](#)) jeudi 12 décembre, dans la soirée. Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, qui l'a adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.16), la CdP, entre autres :

- demande au Secrétariat et au MM de collaborer avec les Parties, le secteur privé et les partenaires à l'élaboration et à l'amélioration des meilleures pratiques et des lignes directrices pertinentes pour lutter contre la DDTS ;
- demande au MM de développer davantage la stratégie d'engagement du secteur privé pour la protection, la restauration et la gestion durable des terres et pour le renforcement de la résilience face à la DDTS ;
- demande au Secrétariat et au MM, en collaboration avec les partenaires financiers et techniques compétents, d'accélérer les efforts visant à soutenir l'engagement du secteur privé et à promouvoir l'innovation ; et
- invite les Parties, les entreprises et les entités industrielles à soutenir l'initiative Business for Land.

Programme de travail de la CdP 17 : Le lundi 9 décembre, le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(16\)/22](#)). Les OSC ont appelé : à donner priorité à la gouvernance inclusive ; à promouvoir les synergies entre les conventions ; à étendre les efforts de renforcement des capacités au niveau local ; à adopter des stratégies sensibles au genre ; à élargir la portée de l'ISP ; et à pourvoir aux ressources des projets pilotés par les communautés.

Le groupe de contact du CoW a discuté du projet de décision [ICCD/COP\(16\)/22](#) le vendredi 13 décembre. Il s'est concentré sur une proposition de texte supplémentaire relatif à l'exploration des options pour la participation et l'implication des Peuples autochtones et des Communautés locales dans les réunions et processus de la CLD.

Le CoW a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP, qui l'a adoptée lors de la plénière de clôture.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(16)/L.19), la CdP a adopté une liste de points pour l'ordre du jour de la CdP 17, et est convenue d'inclure des séances de dialogue interactif avec les parties prenantes concernées, notamment les ministres, les organisations de la société civile, les Peuples autochtones, les communautés locales, le monde des affaires et les parlementaires.

Plénière de clôture du CoW : Le vendredi 13 décembre, le CoW a approuvé tous ses projets de décisions et les a transmis à la CdP pour adoption. Il a également adopté le rapport du [Caucus sur le Genre](#) (ICCD/COP(16)/L.14), ainsi que :

- la Déclaration des OSC (ICCD/COP(16)/L.4) ;
- la Déclaration du Forum de la jeunesse (ICCD/COP(16)/L.5) ;
- la Déclaration des Peuples autochtones (ICCD/COP(16)/L.6) ;
- et
- la Déclaration du Forum des entreprises engagées pour les terres « Business for Land » (ICCD/COP(16)/L.8).

Les OSC ont appelé à élaborer et à mettre en œuvre des cadres de gouvernance pour la dégradation des terres causée par les industries, à pourvoir un financement accessible, et à admettre les OSC en tant qu'observatrices silencieuses dans les groupes de contact. Le Caucus de la jeunesse a appelé à promouvoir des droits fonciers équitables dans toutes les Conventions de Rio, à garantir l'inclusivité de genre ainsi qu'un financement flexible pour les initiatives des jeunes, et une formation sur l'Interface science-politique.

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Le Président du CRIC, Mirko Knežević (Monténégro), a ouvert la 22e session du CRIC le mardi 3 décembre et a appelé les Parties à émettre des commentaires concernant : le rapport préparé par le GTI sur l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique (2018-2030) ; la procédure de communication et d'évaluation ; et la garantie de la cohérence des données et la formulation de recommandations harmonisées à l'intention de la CdP.

Andrea Meza Murillo, Secrétaire exécutive adjointe de la CLD, a rappelé aux Parties que le CRIC constitue le « cœur de la Convention » où « les données orientent les décisions ». Notant que le tableau de bord des données de la CLD établi depuis la CRIC 21 a donné une image plus claire, elle a appelé les Parties à utiliser la CRIC 22 comme tremplin pour des actions transformatrices.

Le GROUPE ASIE-PACIFIQUE, soulignant que le tableau de bord des données de la CLD est un outil essentiel pour relever le défi de la DDTS dans la région, a indiqué que la région était prête à près de 58% à soumettre ses rapports nationaux, bien que certains pays aient rencontré des difficultés avec la complexité de la méthodologie nationale de soumission des données.

Le GROUPE AFRICAÏN a souligné la nécessité d'augmenter les contributions financières et exhorté les Parties à adopter un instrument juridiquement contraignant sur la sécheresse.

L'UE a souligné l'importance d'une série de résultats issus de la CRIC 21, notamment l'appel à améliorer le flux d'information, la transparence et la responsabilité grâce à l'établissement de rapports. La délégation européenne a souligné que le succès ne dépendra pas des actions individuelles, mais de la force des partenariats mondiaux.

L'ANNEXE DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MÉDITERRANÉE DU NORD (Parties visées à l'Annexe IV) a déclaré que, même si des progrès significatifs ont été faits dans la réalisation de l'ODD 15.3, il reste encore beaucoup à faire pour combler le déficit en matière de collecte de données, de reporting et de capacités nationales.

Les Parties visées à l'ANNEXE V ont souligné l'importance de disposer de ressources financières adéquates, opportunes et prévisibles pour garantir que les Parties puissent s'acquitter rapidement de leurs obligations en matière de reporting. La Palestine, au nom du GROUPE ARABE, a appelé à la coopération mondiale, en affirmant qu'un renforcement accru des capacités peut aider les communautés et les pays à prendre des décisions éclairées et à adopter des politiques progressistes.

La BOLIVIE et le VENEZUELA ont appelé à la mise en place d'un indicateur permettant de surveiller la sécheresse et ses impacts. Le BRÉSIL s'est engagé à adopter des objectifs volontaires pour atteindre la NDT et a appelé les autres à faire de même.

Les ÎLES MARSHALL ont souligné les défis liés à la pénurie de terres et d'eau auxquels le pays est confronté, et ont mis en avant les efforts visant à réduire l'érosion des terres et les risques pour la sécurité alimentaire.

Le BURUNDI a souligné que la dégradation des terres entrave le bien-être de son pays, avec plus de 90% de la population des zones rurales confrontée à une réduction de la fertilité des sols.

Le TIMOR-LESTE a rapporté ses efforts pour recueillir des données sur l'état de dégradation des terres et a appelé à un soutien accru.

Le TOGO, le TURKMÉNISTAN et le LIBAN ont exprimé leurs regrets face au rythme de dégradation des terres qui entraîne une baisse de la fertilité des sols, des écosystèmes forestiers et des prairies dans ces pays, et le LIBAN a souligné la menace que cela représente pour la sécurité alimentaire.

Le YÉMEN espère réhabiliter 20% du pays d'ici 2030 et restaurer 90 000 hectares de terres dégradées et 1 million d'hectares de pâturages. CUBA a appelé à progresser dans la mise en œuvre du Cadre stratégique à travers des approches transparentes, inclusives et innovantes.

BAHREÏN a présenté son approche pour atténuer la dégradation des terres, à travers une campagne de sensibilisation visant à reboiser, à étendre les espaces verts et à réduire les pressions sur l'eau au moyen de son plan de gestion de l'eau.

Les OSC ont appelé : à renforcer la participation des groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes, les Peuples autochtones et les Communautés locales ; à aligner les efforts de la CLD sur les objectifs des autres Conventions de Rio ; et à intégrer des données désagrégées provenant des indicateurs de NDT et des indicateurs de sécurité foncière.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux :

Le mardi [3 décembre](#), le Secrétariat a présenté l'ordre du jour et l'organisation des travaux ([ICCD/CRIC\(22\)/1](#)), qui ont été adoptés.

Election des membres du Bureau autres que le Président :

Le Comité a nommé Rodrigo Andrade Ramirez (Chili) Vice-Président et a approuvé la nomination de Mirko Knezevic (Monténégro) et d'Anait Khurshudyan (Ouzbékistan) pour remplacer le Président et le Vice-Président de leur pays. Le Comité est convenu de créer un groupe de contact et a nommé Alwin Dornelly (Sainte-Lucie) en tant que facilitateur.

Application effective de la convention aux niveaux national, infrarégional et régional : Évaluation de la mise en œuvre de la Convention par rapport aux objectifs stratégiques 1 à 4 du Cadre stratégique 2018-2030 de la CLD : Le mardi [3 décembre](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/CRIC\(22\)/3](#)). Le Rapporteur de la CRIC 21 a présenté le rapport de la CRIC 21 ([ICCD/CRIC\(21\)/11](#) et [ICCD/CRIC\(22\)/8](#)).

À l'issue des discussions du groupe de contact, le jeudi [12 décembre](#), le CRIC a adopté le rapport de la CRIC 21 contenant son projet de décision. La CdP a adopté la décision vendredi 13 décembre.

Décision finale : Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(22)/L.7) sur l'Objectif stratégique 1 (améliorer l'état des écosystèmes affectés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la GDT et contribuer à la NDT), la CdP exhorte, entre autres, les Parties à :

- mettre un terme à la conversion des zones naturelles et faire cesser, ou du moins réduire sensiblement, l'artificialisation des terres et l'imperméabilisation des sols pour que l'expansion rapide des surfaces artificielles actuellement observée ne se fasse pas au détriment des terres couvertes de végétation naturelle et des sols fertiles ;
- réhausser leur niveau d'ambition pour des objectifs nouveaux et plus développés en matière de NDT, et rendre compte de ces objectifs dans la quatrième génération du Système d'évaluation de la mise en œuvre et d'examen des performances (PRAIS) pour permettre un bilan périodique des progrès accomplis ; et

- allouer des fonds d'activité du FEM à la collecte de données, en particulier pour les inventaires de carbone organique du sol, et faire rapport au CRIC, lors de la prochaine période intersessions, sur la nécessité de ressources supplémentaires pour combler le manque de données perçues.

Concernant l'Objectif stratégique 2 (améliorer les conditions de vie des populations affectées), la CdP décide, entre autres, que, lors de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2018-2030, toutes les parties prenantes et tous les partenaires de la Convention doivent tenir compte de la nécessité d'adopter des politiques et des mesures tenant compte des questions de genre, et s'efforcent d'assurer la participation pleine et effective aussi bien des femmes que des hommes dans la planification, la prise de décisions et la mise en œuvre à tous les niveaux, et de renforcer l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes.

Concernant l'Objectif stratégique 3 (atténuer, s'adapter et gérer les effets de la sécheresse afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables), la CdP appelle, entre autres, les Parties à souligner l'importance de :

- fixer des objectifs mesurables et élaborer, de façon inclusive et participative, des politiques et des plans nationaux intégrés et proactifs en matière de sécheresse axés sur une gestion intégrale des risques ;
- tenir compte des liens concernant la sécheresse définis dans la Politique la résilience, l'adaptation et la gestion en matière de sécheresse ; et
- allouer des ressources d'activité au FEM pour améliorer l'évaluation, la prévision et l'anticipation des épisodes de sécheresse, ainsi que les interventions pour y faire face, et pour rendre compte au CRIC, à sa réunion intersessions suivante, de l'éventuelle nécessité de ressources supplémentaires pour remédier de manière adéquate aux lacunes détectées dans les données.

Concernant l'Objectif stratégique 4 (générer des avantages environnementaux mondiaux par la mise en œuvre efficace de la CLD), la CdP, entre autres, demande au Secrétariat de collaborer avec les Secrétariats des autres Conventions de Rio en vue d'organiser un échange d'informations techniques, et encourage les Parties et les observateurs à faire part de leurs points de vue à l'intention du Groupe mixte de liaison des Conventions de Rio, pour participer à l'échange d'informations techniques au sujet des possibilités de réduire autant que possible la charge de reporting en recensant les indicateurs pertinents existants qui établissent des liens entre la DDTs, l'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques.

Évaluation des flux financiers : Le CRIC a examiné le rapport de sa 21^e session ([ICCD/CRIC\(21\)/11](#)) et a transmis le projet de décision ([ICCD/CRIC\(22\)/8](#)) au groupe de contact pour discussion. Le CRIC a approuvé la décision, qui a été approuvée par le CoW et adoptée par la CdP.

Décision finale : Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(22)/L.2), la CdP, entre autres : demande au MM de continuer à améliorer le suivi des flux financiers au moyen des actions suivantes :

- en intégrant un guide de bonnes pratiques dans le modèle de reporting amélioré ;
- en élaborant des options comparatives qui aident les Parties à avoir un aperçu plus complet des ressources financières ciblant la DDTs et qui améliorent la comparabilité entre les ensembles de données nationales ; et
- en aidant les Parties à suivre les flux financiers publics et privés liés à la mise en œuvre de la Convention.

La CdP invite en outre les Parties à établir des rapports avec des estimations de leurs besoins financiers et des informations sur

la méthode utilisée pour combler le déficit de financement et sur les enseignements tirés de cette expérience, et invite également le FEM à conserver un produit spécifique dans son projet intitulé « Renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles des pays Parties pour améliorer le suivi de l'application de la Convention et le reporting ».

Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la

Convention : Le lundi 9 décembre, le Secrétariat a présenté le document [ICCD/CRIC\(22\)/6](#). Le Président du CRIC, Mirko Knežević, a invité les intervenant(e)s à présenter les stratégies de renforcement des capacités de leurs organisations. Les intervenant(e)s ont abordé les points suivants :

- stratégies clés pour un renforcement efficace des capacités en matière de GDT et de NDT ;
- complexités et malentendus concernant la terminologie relative à la DDTS par le biais d'ateliers et de sessions de formation ;
- Plan d'action pour le renforcement des capacités en Afrique ;
- plateformes d'incubation pour former les jeunes scientifiques et praticiens au sein de l'ISP ;
- littératie numérique et limitations des infrastructures ;
- programmes conjoints de renforcement des capacités entre les Conventions de Rio ;
- investissement dans la formation et le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement (PEID), des Pays les moins avancés et des Pays à revenu intermédiaire;
- mettre l'accent sur les trois piliers de la DDTS ;
- élaborer un plan au niveau national;
- outils en ligne permettant d'organiser des sessions de formation ;
- Centres régionaux de renforcement des capacités de la CDB ; et
- leadership local.

Le groupe de contact a examiné le projet de décision [ICCD/CRIC\(22\)/8](#). Le CRIC et le CoW ont approuvé la décision et la CdP l'a adoptée le jeudi 12 décembre.

Décision finale : Dans sa décision finale sur la promotion du renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention (ICCD/CRIC(22)/L.8), la CdP, entre autres : demande au Secrétariat, au MM et aux autres Parties concernées d'apporter un soutien général au renforcement ciblé des capacités, notamment pour :

- élaborer une stratégie de renforcement des capacités ;
- maintenir un programme de travail annuel pour les initiatives de renforcement des capacités ;
- repenser et refondre le marché du renforcement des capacités ;
- élargir les possibilités de formation et d'apprentissage en ligne pour les Parties ; et
- poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre des approches axées sur l'innovation, notamment en tirant pleinement parti des avancées technologiques telles que l'intelligence artificielle.

La CdP demande au Secrétariat de développer, de poursuivre et d'élargir le renforcement ciblé des capacités pour :

- soutenir l'autonomisation des femmes et des filles conformément au Plan d'action pour l'égalité de genre ;
- proposer des activités sur demande de formation médiatique pour les journalistes et les étendre à d'autres régions et sous-régions ; et
- développer un programme de bourses de début et de milieu de carrière ciblant les femmes et les jeunes des communautés locales les plus vulnérables, en particulier dans les PEID et les pays les moins avancés.

La CdP prie en outre le Secrétariat, en collaboration avec les fournisseurs de données, les partenaires financiers et techniques, et la communauté de l'Observation Terrestre, de :

- soutenir les Parties qui entreprennent une cartographie participative des terres dégradées et des objectifs volontaires de NDT ;
- faciliter l'apprentissage mixte;
- renforcer la collaboration avec les institutions, initiatives et organisations régionales ;
- faciliter la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire ; et
- publier des lignes directrices permettant de normaliser les approches cartographiques pour des indicateurs géospatiaux pertinents.

Améliorer les procédures de communication des informations ainsi que la qualité et les formats des rapports à soumettre à la CdP :

Une session conjointe du CRIC et du CST s'est tenue le mercredi 4 décembre et le Secrétariat a présenté les documents correspondants ([ICCD/CRIC\(21\)/11](#); [ICCD/CRIC\(22\)/7-ICCD/COP\(16\)/CST/8](#)). Au cours de la discussion qui a suivi, les participant(e)s ont souligné :

- la recherche sur les rapports relatifs à la sécheresse et sur le Cadre et principes directeurs pour un indicateur de la dégradation des terres ;
- le besoin de contextualiser les ensembles de données mondiaux et régionaux par rapport aux niveaux nationaux et infranationaux ;
- valider les résultats des recherches avec les parties prenantes;
- les orientations en matière de bonnes pratiques et concernant les difficultés dans le calcul de l'étendue de la dégradation des terres, pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables ;
- les initiatives et activités de suivi en cours au sein des différentes organisations et conventions des Nations Unies, ainsi que les résultats pour le suivi des informations;
- l'importance de travailler avec les Peuples autochtones et les Communautés locales;
- l'importance des données régionales;
- les divergences entre le reporting national, celui de l'ONU et celui des ONG ; et
- la méthodologie de suivi et de reporting pour l'objectif 2 du CMB (restaurer 30% de tous les écosystèmes dégradés).

Les discussions sur le projet de décision ([ICCD/CRIC\(22\)/8](#)) se sont poursuivies au sein d'un groupe de contact conjoint CRIC-CST. Le CRIC a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP pour adoption le jeudi 12 décembre.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/CRIC(22)/L.6), la CdP, entre autres :

- demande au Secrétariat de poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat de la CDB et la FAO pour faciliter l'échange de données, l'interopérabilité des outils et le renforcement conjoint des capacités en matière de suivi et de reporting de la dégradation et de la restauration des terres et des écosystèmes ;
- demande au Secrétariat et au MM d'améliorer la fonctionnalité du PRAIS pour la CdP 17 ;
- décide que les indicateurs suivants seront facultatifs dans le cadre du reporting : données ventilées par genre ; proportion de sites importants par type d'écosystème ; ressources privées internationales et nationales ; transfert de technologies ; et ressources futures pour les activités ;
- demande au Secrétariat et au MM d'évaluer la faisabilité d'une initiative de transformation numérique pour aligner la CLD sur la vision d'une ONU 2.0 ; et
- décide de créer un GTI sur le futur Cadre stratégique de la Convention, à l'intérieur du cadre et du mandat de la

Convention, chargé d'identifier les éléments clés d'un cadre stratégique pour l'après-2030, et

- de procéder à une analyse approfondie des indicateurs actuels du reporting national sur les objectifs stratégiques du Cadre stratégique 2018-2030.

Garantir des investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers : Informations actualisées sur le Programme mondial d'appui pour aider à l'établissement de rapports au titre de la CLD : Le mercredi 4 décembre, le FEM a présenté les documents ([ICCD/CRIC\(22\)/7-ICCD/COP\(16\)/CST/8](#) et [ICCD/CRIC\(22\)/8](#)). Les délégués ont entendu les mises à jour des représentants du MM, du FEM, du PNUE et de la FAO. Les Parties ont mis l'accent sur la flexibilité en matière de rapports nationaux et sur le renforcement des mécanismes de financement afin que les objectifs de reporting et de NDT puissent être atteints efficacement.

Rapport du FEM sur le financement des programmes et projets concernant la DDTS : Le mercredi 4 décembre, le Président du FEM a présenté les documents ([ICCD/CRIC\(22\)/4](#) et [ICCD/CRIC\(22\)/8/Add.1](#)) et le FEM a noté que la reconstitution FEM-8 avait atteint un niveau record de 5,33 milliards USD, dont 618,37 millions USD ont été alloués au domaine d'intervention relatif à la dégradation des terres (LDFA).

L'UE a affirmé l'importance de la reconstitution FEM-9 et a appelé à allouer des ressources supplémentaires pour lutter contre la dégradation des terres, soutenir le reporting national et atteindre les objectifs de NDT.

La SYRIE a décrit les avancées réalisées sur les projets existants et a appelé le FEM à soutenir le reporting national et à atteindre les objectifs de NDT.

Les OSC ont recommandé au FEM : d'augmenter le financement pour la DDTS ; de soutenir les initiatives dirigées localement ; d'assurer l'accès au financement ; d'aligner les initiatives sur les ODD ; de renforcer le suivi et l'évaluation ; et de contribuer au renforcement des capacités et au partage des connaissances.

Le CRIC a discuté du projet de décision ([ICCD/CRIC\(22\)/8/Add.1](#)) au sein du groupe de contact, puis a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP le jeudi 12 décembre.

Décision finale : Dans sa décision finale sur la collaboration avec le FEM (ICCD/CRIC(22) L.1), la CdP, entre autres :

- se félicite de l'accent accru mis sur les actions liées à la terre mises en œuvre dans le cadre des programmes intégrés du FEM, ainsi que de l'accent mis par la stratégie LDFA sur les femmes, les enfants, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales et traditionnelles, et appelle le FEM à continuer d'offrir des possibilités de renforcer les synergies entre tous les domaines d'intervention ;
- encourage le FEM et le MM à mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires en collaborant davantage avec les fonds multilatéraux, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation et les Fonds d'investissement climatique ;
- invite le FEM à renforcer son soutien aux pays dans la programmation des ressources du LDFA et la réalisation de leurs objectifs de NDT ;
- salue les efforts déployés par le FEM pour rationaliser son cycle de projets, aux fins de simplifier et d'accélérer davantage l'accès des pays en développement aux ressources du FEM ;
- invite le FEM à renforcer ses efforts pour aligner la stratégie de la FEM-8 en matière de LDFA sur le Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention, et à accroître l'attention accordée à l'atténuation et à l'adaptation à la sécheresse ; et

- encourage le FEM à poursuivre ses efforts pour exploiter les possibilités de synergies entre les Conventions de Rio et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Rapport du Mécanisme mondial sur les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention et les questions relatives à l'ODD 15.3 : Le mardi 10 décembre, Louise Baker, Directrice générale de MM, a présenté les documents ([ICCD/CRIC\(22\)/5](#) et [ICCD/CRIC\(22\)/INF.1](#)).

L'ARGENTINE a appuyé la définition d'objectifs pour la mobilisation des ressources et a discuté de la nécessité pour les populations de sa région d'identifier et de mobiliser des ressources. Le délégué a affirmé que le MM a un rôle à jouer dans la recherche de ressources auprès de différents fonds et plateformes travaillant dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ainsi que dans différents domaines thématiques.

L'ÉQUATEUR a noté les progrès accomplis dans l'établissement d'objectifs volontaires de NDT et l'amélioration des systèmes de surveillance et de communication de l'information. La délégation a instamment demandé que des ressources financières supplémentaires soient allouées à la promotion de l'innovation et au renforcement des capacités nationales.

Les OSC ont souligné l'importance des petites subventions et la nécessité d'une collaboration avec les gouvernements, les organismes multilatéraux et les parties prenantes concernées pour fournir un financement mixte. Elles ont suggéré d'intégrer la mobilisation des ressources à la cible 3 de l'ODD 15, et d'assurer un niveau adéquat de ressources aux initiatives en cours dans le cadre du MM en matière d'égalité de genre, de régimes fonciers pour la NDT, de TSP et de pâturages. Un des délégués des OSC a décrit une série de priorités, notamment l'agriculture durable, l'eau, la restauration des terres et des écosystèmes, les indicateurs de la NDT, la résilience climatique, les emplois verts, les initiatives économiques durables telles que l'agroforesterie et l'écotourisme, la protection des défenseurs des terres et les plateformes numériques.

Le CRIC a discuté du projet de décision ([ICCD/CRIC\(22\)/8](#)) au sein du groupe de contact. Le CRIC a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP pour adoption le jeudi 12 décembre.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/CRIC(22)/L.5), la CdP, entre autres :

- invite les Parties à affiner leurs objectifs volontaires en matière de NDT, en veillant à ce qu'ils soient spécifiques, limités dans le temps, cohérents sur le plan des politiques, quantitatifs, spatialement explicites, sensibles au curseur de genre et adéquatement intégrés dans les cadres de planification ;
- invite les Parties à traduire les recommandations des plans nationaux de lutte contre la sécheresse en programmes et projets concrets ; et
- encourage les Parties à renforcer davantage la coordination interne avec les points focaux nationaux.

La CdP demande au MM et au Secrétariat de :

- soutenir la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources ;
- développer et déployer une boîte à outils de financement pour la mobilisation de ressources ;
- soutenir l'établissement et/ou l'affinement des objectifs volontaires en matière de NDT ;
- créer un environnement propice pour faciliter la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse ;
- collaborer avec les institutions concernées et forger des partenariats spécifiques ;
- soutenir le renforcement des capacités pour faire face aux TSP ;

- contribuer à améliorer les synergies avec les processus relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques ; et
- se concentrer sur des initiatives phares à grande échelle, à fort impact et impliquant plusieurs pays.

Programme de travail de la vingt-troisième session du

CRIC : Le mardi [10 décembre](#), le CRIC a présenté le projet de décision relatif au programme de travail (ICCD/CRIC(22)/L.4). Le CRIC a adopté la décision le jeudi [12 décembre](#).

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/CRIC(22)/L.4), la CdP, entre autres, inscrit les points suivants à l'ordre du jour de la CRIC 23 pour examen et discussion par les Parties :

- les contributions des réunions régionales ;
- les mises à jour concernant la mise en œuvre des objectifs volontaires en matière de NDT ;
- le développement et la promotion d'activités ciblées de renforcement des capacités ;
- les procédures de communication d'informations ;
- les outils de reporting ;
- les données par défaut pour les objectifs stratégiques ;
- les progrès réalisés dans le reporting sur les objectifs stratégiques ;
- les délais et les modalités du reporting ; et
- le suivi des cadres politiques identifiés par la CdP.

Date et lieu de la vingt-troisième session du CRIC

Décision finale : Dans sa décision sur la date et le lieu de la CRIC 23 (ICCD/CRIC(22)/L.3), la CdP décide que la CRIC 23 se tiendra à Panama au cours du dernier trimestre 2025.

Élection des membres du Bureau autres que le Président :

Le Comité a approuvé l'élection des vice-présidents suivants pour ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions : Charles Lange (Kenya), Xiaoxia Jia (Chine) et Pablo Hernán Viegas Aurelio (Argentine).

Plénière de clôture : Pour la dernière réunion du CRIC, le jeudi [12 décembre](#), le Président Mirko Knežević a présenté huit projets de décisions, que le CRIC a adoptés. Le CRIC a également adopté le compte-rendu de sa réunion.

Comité de la science et de la technologie

Le Président du Comité de la science et de la technologie (CST), Héctor Manuel Arias Rojo (Mexique), a ouvert le CST mardi [3 décembre](#).

Andrea Meza Murillo, Secrétaire exécutive adjointe de la CLD, a encouragé les Parties à ne pas perdre de vue l'impact de leur travail et a félicité le CST pour son travail acharné.

Le GROUPE AFRICAIN a félicité le Comité d'avoir amélioré l'efficacité de l'interface science-politique (ISP) et a souligné l'achèvement du rapport sur la sécheresse. Le groupe a appelé le Comité à reconnaître les organismes scientifiques régionaux et mondiaux, à améliorer les méthodologies de collecte de données et à soutenir l'intégration des savoirs autochtones.

Les Parties visées à l'ANNEXE IV ont souligné l'importance de l'ISP pour s'engager, échanger des résultats scientifiques et renforcer les synergies avec l'IPBES et le GIEC, en particulier sur la GDT. Ce groupe a appelé à l'établissement de l'ISP en tant qu'organisme permanent.

Le GROUPE ASIE-PACIFIQUE a souligné la nécessité cruciale pour l'ISP de développer des approches fondées sur la science pour exploiter les meilleures connaissances scientifiques disponibles, tout en intégrant également les connaissances autochtones.

Les Parties visées à l'ANNEXE V ont indiqué que, pour atteindre la cible 15.3 des ODD, les Parties à la CLD doivent élargir la portée de leur action au-delà des terres arides, semi-arides et subhumides sèches, afin de prendre en compte l'étendue

complète des écosystèmes de la planète. Ce groupe a suggéré d'élargir le programme de travail de l'ISP pour inclure également les experts en sciences sociales et économiques.

L'UE a dit soutenir les faits démontrés scientifiquement, en approuvant toutes les initiatives qui renforcent le rôle de la science et de l'ISP. La délégation a souligné que les connaissances scientifiques et l'ISP sont essentielles pour que les Parties adoptent des solutions localement et régionalement appropriées en matière de climat et de biodiversité.

La SYRIE a soutenu l'échange de connaissances scientifiques et a salué les efforts de l'ISP dans la préparation de rapports scientifiques pertinents.

La FAO a noté que la dégradation croissante des terres agricoles soumet les systèmes agroalimentaires à une pression sans précédent. Le délégué a déclaré que les approches participatives et intégrées en matière de gestion des terres et d'outils de restauration sont essentielles pour améliorer la sécurité alimentaire et faire progresser les systèmes durables d'utilisation des terres.

Les ÉTATS-UNIS ont souligné l'importance de la représentation scientifique, en affirmant qu'« il y a énormément de données scientifiques dans cette Convention qui ne sont pas prises en compte dans le CST ». La RÉPUBLIQUE DOMINICAINE a souligné que ceux qui n'ont pas accès à l'information scientifique sont confrontés à davantage de difficultés, soulignant l'importance de s'engager dans la recherche participative.

Les OSC ont appelé les Parties à élaborer des stratégies fondées sur des données probantes et adaptées aux contextes locaux à l'échelle des paysages ou des systèmes territoriaux, et à garantir la participation de toutes les parties prenantes concernées. Les PEUPLES AUTOCHTONES ont reconnu les avancées de la science et des technologies occidentales dans la lutte contre la dégradation et l'accaparement des terres, en ajoutant toutefois que cela ne devrait pas porter atteinte à la valeur des connaissances, des innovations, des sciences et des technologies des Peuples autochtones.

Questions d'organisation : Le CST a adopté l'ordre du jour provisoire ([ICCD/COP\(16\)/CST/1](#)).

Élection des membres du Bureau autres que le Président :

Le CST a nommé Nana Bolashvili (Géorgie) Vice-Présidente suppléante et Ahmed Abdelati Ahmed Ali (Égypte) Rapporteur. Le Comité a établi un groupe de contact et a nommé Joseph Noel de la Grenade Facilitateur dudit groupe de contact.

Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2022-2024 : Recommandations scientifiques et politiques sur les systèmes d'utilisation durable des terres (SLUS) : Le mardi [3 décembre](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(16\)/CST/2](#)) et les responsables du SPI-Co ont présenté les conclusions scientifiques.

En réaction à ces rapports, les Parties ont souligné qu'il convient de s'assurer que les résultats soient praticables et applicables à chaque pays ; d'envisager la GDT parallèlement aux SLUS ; d'élargir les rapports de l'ISP, en particulier sur la mise en œuvre des objectifs volontaires de NDT ; et de développer des stratégies culturellement pertinentes.

Au sein du groupe de contact, les délégué(e)s ont discuté du projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/CST/10](#)), et notamment de l'intégration des SLUS dans la planification et la mise en œuvre de la NDT ; et de l'intégration des SLUS dans les systèmes de gestion nationaux et locaux existants. Les délégués ont par ailleurs débattu des références aux catégories de systèmes d'utilisation des terres et du renforcement des capacités techniques pour évaluer et surveiller les différents systèmes d'utilisation des terres. De

nombreuses propositions portaient sur l'environnement propice aux SLUS.

La décision a été approuvée par le CST et par le CoW, et transmise à la CdP pour adoption le vendredi 13 décembre.

Décision finale : Dans sa décision finale (ICCD/COP(16)/CST/L.1), la CdP, entre autres : encourage les Parties à créer des environnements propices aux SLUS :

- en favorisant les partenariats multipartites ;
- en mettant en œuvre une gouvernance participative dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation, afin de garantir l'engagement de tous les titulaires de droits fonciers légitimes et utilisateurs des terres ;
- en favorisant la coordination multisectorielle pour assurer les synergies et l'harmonisation des politiques agricoles, environnementales, sociales, économiques et de développement, en intégrant les principes et les approches des SLUS ;
- en créant et en promouvant des mesures incitatives qui encouragent les investissements à long terme dans la recherche transdisciplinaire, le suivi collaboratif et la fourniture de données et d'outils pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des SLUS ;
- en identifiant et en soutenant les dirigeant(e)s et/ou représentant(e)s communautaires qui porteront les SLUS de manière adaptative ;
- en facilitant l'apprentissage multipartite moteur de transformation, pour apprendre à faire face aux incertitudes, aux obstacles et aux changements ; et
- en partageant l'expérience et les connaissances locales pour soutenir la mise à l'échelle et la réalisation des objectifs de NDT.

Recommandations scientifiques et politiques sur les tendances, les projections et les impacts de l'aridité : Le mardi 3 décembre, le Secrétariat a présenté le document (ICCD/COP(16)/CST/3) et les Codirectrices de l'ISP ont présenté les conclusions scientifiques. Les déclarations des Parties ont concerné les approches holistiques de la résilience, les approches intégrées de la terre, de l'eau et du sol, et l'interconnexion des recommandations de l'ISP dans le cadre de la Convention. Les délégué(e)s ont participé à une discussion sur : les approches holistiques des stratégies de résilience ; l'établissement d'une approche intégrée de la terre, de l'eau et du sol pour soutenir des systèmes agroalimentaires robustes ; et la nécessité de relier les recommandations de l'ISP à d'autres recommandations de la Convention.

Au sein du groupe de contact, les avancées sur le projet de décision (ICCD/COP(16)/CST/10) ont d'abord été rapides, mais le paragraphe sur la collaboration avec d'autres organes s'est révélé controversé, certaines Parties préférant inclure une référence spécifique à la CCNUCC et à l'Accord de Paris, tandis que d'autres préféreraient conserver un libellé général sans nommer d'organes spécifiques. Une Partie a suggéré qu'un petit groupe se réunisse pour examiner les trois différentes propositions afin de trouver un compromis. Le groupe est convenu de déplacer le paragraphe relatif au transfert de technologies vers le projet de décision du CST sur le partage des connaissances, le transfert de technologies et l'innovation.

Le projet de décision a été approuvé par le CST puis par le CoW, et transmis à la CdP, qui l'a adopté le vendredi 13 décembre.

Décision finale : Dans sa décision finale sur les recommandations scientifiques et politiques concernant les tendances, les projections et les impacts de l'aridité (ICCD/COP(16)/CST/L.3), la CdP, entre autres :

- invite l'OMM, le Partenariat mondial pour l'eau et d'autres partenaires techniques et scientifiques à intégrer les informations sur l'aridité dans les systèmes existants de surveillance de la sécheresse et d'alerte précoce ;
- invite le Programme de gestion intégrée de la sécheresse à faciliter l'élaboration de normes et de lignes directrices scientifiques pour évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux de l'aridité et de la sécheresse croissantes ; et
- demande au Bureau et au Secrétariat du CST d'étudier l'élaboration d'un supplément aux directives techniques du Plan national d'adaptation pour appuyer l'adaptation à l'aridité et la planification pour faire face aux sécheresses.

Recommandations scientifiques et politiques découlant de l'analyse du sixième rapport d'évaluation du GIEC (RE6) par l'ISP : Le jeudi 5 décembre, le Secrétariat a présenté le document (ICCD/COP(16)/CST/4) et les Codirectrices de l'ISP ont présenté les principaux messages du rapport établi par les deux groupes de travail de l'ISP qui se sont penchés sur le RE6 du GIEC.

Citant les risques potentiels et les co-avantages des efforts d'atténuation à grande échelle, Emma Archer, Codirectrice de l'ISP, a averti que la terre est à la fois une source et un puits d'émissions de gaz à effet de serre, et que le secteur Agriculture, foresterie et autres utilisations des sols (AFOLU) offre un potentiel important d'atténuation à court terme à des coûts relativement faibles.

Nijavalli Ravindranath, Codirectrice de l'ISP, a souligné les recommandations du rapport, notamment : l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des terres et de la restauration des terres ; l'adoption d'une approche paysagère intégrée pour minimiser les compromis ; et l'augmentation des efforts pour promouvoir la GDT.

Le VENEZUELA a appelé l'ISP à intégrer les expériences de son pays menées pour élargir la base scientifique. L'UE a recommandé à l'ISP de renforcer ses interactions avec l'IPBES et le GIEC. Le SÉNÉGAL a demandé à l'ISP d'adopter une approche intégrée en mettant l'accent sur la GDT et de renforcer le financement privé.

La SUISSE a averti que des questions telles que les biocarburants peuvent présenter à la fois des avantages et des risques pour la sécurité alimentaire. Les OSC ont souligné qu'une collaboration efficace visant à favoriser et à renforcer les synergies avec d'autres corps scientifiques est essentielle et encouragée, en intégrant notamment les connaissances locales et autochtones aux côtés des découvertes scientifiques.

Au sein du groupe de contact, les délégué(e)s ont discuté du projet de décision (ICCD/COP(16)/CST/10). Le débat a exploré la question de savoir s'il conviendrait d'encourager les Parties à intensifier leurs efforts de promotion de la GDT, en particulier sur les terres agricoles. Il a également porté sur la minimisation des arbitrages entre les différents services écosystémiques et la biodiversité, ainsi qu'entre les différents objectifs socio-économiques, y compris l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Les discussions sur la façon dont les paragraphes s'alignaient sur les définitions du GIEC et de l'IPBES se sont poursuivies dans le cadre de consultations informelles.

La décision a été approuvée par le CST, transmise au CoW et adoptée par la CdP le vendredi 13 décembre.

Décision finale : Dans sa décision finale sur les recommandations scientifiques et politiques découlant de l'analyse du RE6 du GIEC par l'ISP (ICCD/COP(16)/CST/L.5), la CdP, entre autres :

- encourage les Parties à améliorer l'efficacité de l'utilisation des terres et leur restauration, en particulier les terres les moins productives, dégradées ou marginales, tout en tenant compte de la promotion des services écosystémiques et de la conservation de la biodiversité ;
- encourage les Parties à adopter l'approche écosystémique et d'autres approches paysagères intégrées pour chercher à optimiser les objectifs environnementaux et socio-économiques;
- recommande aux Parties de renforcer les stratégies de gestion intégrée des terres afin de réduire les pertes dues aux risques climatiques dans les paysages où la dégradation a accru la vulnérabilité ; et
- encourage les Parties et invite les partenaires scientifiques, financiers et techniques, ainsi que les OSC travaillant aux niveaux local, national et régional, à renforcer la collaboration pour développer des communautés transdisciplinaires d'apprentissage et de pratique sur le lien entre la terre, le climat et la sécheresse, capables de se concentrer sur l'inclusion des groupes de praticiens traditionnels sous-représentés et de leurs connaissances.

Bilan des travaux menés par l'ISP : Le jeudi 5 décembre, le Secrétariat a présenté ce point ([ICCD/COP\(16\)/CST/6](#)) et les participant(e)s ont entendu les recommandations du Bureau du CST indiquant que l'ISP devrait être établie en tant qu'organisme permanent, ce qui a reçu un soutien général.

Au sein du groupe de contact, les premières interventions sur le projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/CST/10](#)) ont porté sur la composition et les implications budgétaires d'une éventuelle ISP, ainsi que sur les définitions qui sous-tendent des expressions telles que « science fiable » et « produits informatiques d'intervention rapide ». Les délégué(e)s ont posé des questions sur les procédures d'examen et sur la façon d'appliquer les éléments issus de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030. Les appels à explorer l'idée de créer une alliance scientifique et politique mondiale sur la question des terres, dans l'optique d'une observation terrestre et d'une évaluation scientifique plus intégrées, ainsi que les appels à soutenir et renforcer les institutions scientifiques nationales et internationales nouvellement créées, et les événements et réseaux scientifiques régionaux, ont été approuvés assez rapidement. D'autres discussions ont eu lieu sur la manière dont l'ISP coordonnera ses activités avec les instances intergouvernementales d'interface entre science et politique, ainsi que sur la période du futur programme de travail.

La décision a été approuvée par le CST et le CoW, puis transmise à la CdP, où elle a été adoptée le dernier jour.

Décision finale : Dans sa décision finale sur le futur fonctionnement de l'ISP ([ICCD/COP\(16\)/CST/L.2](#)), la CdP, entre autres :

- décide de créer une ISP permanente chargée d'assurer la diffusion équitable et transparente d'informations, de connaissances et de conseils pertinents pour éclairer les politiques, afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention ;
- décide que l'ISP assumera la direction scientifique de la production des rapports Global Land Outlook et des autres grands rapports scientifiques du même type, et demande au Secrétariat de continuer à veiller à ce que ces produits soient soutenus par une stratégie de communication globale et novatrice ;
- décide que les futurs programmes de travail de l'ISP seront fixés pour une durée de deux périodes intersessions à compter de la CdP 17 ;

- décide d'élargir la composition de l'ISP pour inclure trente membres et cinq observateurs, dont : cinq membres du CST ; quinze scientifiques indépendant(e)s ; cinq scientifiques indépendant(e)s en début de carrière ; un(e) scientifique indépendant(e) désigné(e) par chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies ; et cinq observateurs, dont quatre en représentation des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et un(e) en représentation des OSC désignées par la CLD ; et
- décide que tous les membres et observateurs de l'ISP seront nommé(e)s pour quatre ans, à l'exception des Président(e) et Vice-Président(e)s du CST, dont l'élection devra être effectuée conformément au règlement intérieur de la CdP.

Faire le lien entre science et politique et partager des connaissances : Interface entre science et politique, partage des connaissances et transfert de technologies : Le vendredi 6 décembre, le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(16\)/CST/5](#)).

L'UE et la CHINE ont salué les recommandations actualisées du Secrétariat, et l'UE a suggéré une collaboration plus étroite avec l'Initiative sur l'économie de la dégradation des terres afin d'intégrer davantage les aspects économiques et commerciaux dans l'ISP et le CST. La CHINE a décrit ses efforts visant à accroître les investissements publics et à mobiliser le secteur privé pour soutenir la reconstruction écologique et la revitalisation rurale.

Le VENEZUELA a exprimé sa satisfaction pour le travail de l'ISP, en soulignant qu'il lui a permis de fixer des objectifs de NDT et de gestion de la sécheresse. La délégation s'est interrogée sur la façon de mettre en œuvre les recommandations sur le terrain.

Les OSC ont souligné l'importance cruciale de combler le fossé entre science et politique pour lutter contre la désertification, la destruction des ressources et la sécheresse, et ont appelé à supprimer de façon continue les obstacles au transfert de technologies, en particulier pour les pays en développement.

ONU HABITAT, au nom des AGENCES SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES, a noté que, dans le cadre du CoW, un certain nombre de Parties a souligné l'importance des données relatives aux régimes fonciers, tandis que le Caucus sur le genre a appelé à des données ventilées par genre pour mieux comprendre le fossé de genre en matière de droits fonciers. La délégation a noté les avancées significatives réalisées en matière de soutien à la surveillance des données, mais a averti que les résultats révèlent des progrès mitigés en matière de régimes fonciers. Le CST a transmis le projet de décision au groupe de contact.

Lors des discussions du groupe de contact sur le projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/CST/10](#)), une proposition visant à étudier les avantages, les coûts et les procédures liés à la tenue de sessions du CST en parallèle ou immédiatement après les réunions intersessions du CRIC a rencontré une forte opposition.

Le CST et le CoW ont approuvé la décision et l'ont transmise à la CdP, où elle a été adoptée le vendredi 13 décembre.

Décision finale : Dans sa décision finale sur le partage des connaissances, la technologie et l'innovation ([ICCD/COP\(16\)/CST/L.8](#)), la CdP, entre autres :

- encourage l'ISP à continuer de favoriser les partenariats avec les organismes et institutions scientifiques, les organisations internationales et les OSC, et à inviter des représentant(e)s de ces entités à ses réunions en qualité d'observateurs ;
- demande au Secrétariat et au MM de continuer à étudier les possibilités de transfert de connaissances et de technologies avec les partenaires universitaires et du secteur privé compétents ;

- invite les Parties, les organismes internationaux et le secteur privé à faciliter le transfert de connaissances et de technologies aux pays en développement Parties;
- encourage les Parties à soutenir, au moyen de transferts volontaires de technologies, les organisations et praticien(ne)s de l'agroécologie et d'autres approches agricoles durables pour parvenir à la GDT et à la NDT ;
- invite les Parties à coordonner et harmoniser la planification et les pratiques de NDT avec la planification et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'avec la planification relative à la biodiversité, au niveau national ; et
- invite les pays développés et les autres pays Parties et institutions à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'Aperçu mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT 2020+) par le biais du Fonds participatif multi-donateurs de l'Aperçu mondial des approches et technologies de conservation.

Programme de travail de l'interface science-politique au-delà de 2024 : Le vendredi [6 décembre](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(16\)/CST/7](#)).

Les OSC ont appelé à élargir le mandat de l'ISP, à la doter des moyens nécessaires pour aborder efficacement son programme de travail, à prendre en compte les points de vue des femmes, des jeunes, des communautés locales et des peuples autochtones, et à élaborer des outils et des lignes directrices faciles d'accès qui présentent des solutions concrètes aux décideurs politiques et aux parties prenantes concernées.

Les ÉTATS-UNIS ont demandé qu'un délai suffisant soit prévu lors de la CdP pour examiner les priorités et impacts du programme de travail de l'ISP afin d'éviter qu'il ne soit difficile à mettre en œuvre.

L'UE a suggéré une période de transition ne dépassant pas deux ans au-delà de 2024, au cours de laquelle l'ISP pourrait fonctionner à titre consultatif, et a appelé à dresser un bilan approprié sur les trois Conventions de Rio. La délégation européenne a recommandé de diffuser des synthèses de rapports techniques et de communiquer largement sur les exemples nationaux.

Le JAPON a demandé que la troisième édition du GLO soit soumise à un véritable examen par les pairs, et a suggéré à l'ISP de renforcer sa coordination avec le GLO.

L'ARGENTINE a suggéré que le programme de travail de l'ISP devrait inclure moins de concepts et de thèmes et aborder plutôt des développements scientifiques plus larges, concis et adaptés aux contextes des pays, tout en gardant à l'esprit que les pays en développement ont moins de personnes en capacité de mettre en œuvre le travail.

L'OMM a demandé des éclaircissements sur l'expression « produits d'information sur les interventions rapides » présente dans le document, en estimant que « documents d'information sur les interventions périodiques » serait plus approprié.

Le Comité a transmis la décision au groupe de contact.

Lors des discussions du groupe de contact sur le projet de décision ([ICCD/COP\(16\)/10](#)), le texte a été rapidement approuvé après que le Secrétariat eut rappelé qu'il s'agissait du texte standard utilisé lors de toutes les CdP précédentes.

Le CST et le CoW ont approuvé le projet de décision et l'ont transmis à la CdP, où il a été adopté le dernier jour.

Décision finale : Dans sa décision finale (ICCD/COP(16)/CST.L.4), la CdP, entre autres :

- adopte provisoirement le programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2025-2026, avec pour priorité de diriger scientifiquement la troisième édition du GLO ;

- invite les Parties et les institutions techniques et scientifiques à fournir des données, de l'expertise, des connaissances et de l'assistance technique pour soutenir les activités de l'ISP ; et
- demande au Secrétaire exécutif de présenter à la CST 17 : un rapport de synthèse sur la troisième édition du GLO ; une liste d'évaluations accélérées et de produits d'information, y compris des recommandations ciblées sur les politiques ; et un rapport de synthèse des activités de coordination de l'ISP.

Innovation et technologie au sein de systèmes

agroalimentaires écologiquement durables : Éviter, réduire et inverser la dégradation des terres et des sols agricoles : Ce point a été présenté lors de la séance plénière du CST jeudi [5 décembre](#), en tant que nouveau point de l'ordre du jour proposé en prévision de la CdP 16 par les États-Unis. Le Secrétariat a présenté le document contenant la proposition américaine en annexe ([ICCD/COP\(16\)/21-ICCD/COP\(16\)/CST/9](#)). Le Secrétariat a indiqué qu'il avait interprété et préparé sur la base de cette proposition un projet de texte qui serait transmis à un groupe de contact.

Les ÉTATS-UNIS ont signalé que le projet de texte a été élaboré en consultation avec les parties prenantes, la FAO, le Bureau du CST et d'autres Parties. L'examen de ce point a bénéficié d'un large soutien, les délégué(e)s attirant l'attention sur les liens avec les changements climatiques, l'agro-biodiversité et la restauration, les garanties environnementales et sociales, les microentreprises et les régimes fonciers, entre autres questions.

Le groupe de contact a discuté du projet de décision tout au long de la journée du jeudi [12 décembre](#). Les Parties ont divergé sur la manière de désigner la participation des terres agricoles à la dégradation, ainsi que sur la portée des contributions de l'agriculture aux solutions potentielles pour la DDTS, les changements climatiques et la conservation de la biodiversité. Une convergence générale a été trouvée sur la manière d'introduire et de désigner les cultures agricoles et les systèmes de culture.

La décision a été adoptée par la plénière du CST et transmise au CoW le vendredi 13 décembre. Les ÉTATS-UNIS ont appelé à garantir une approche intégrée de la GDT. L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) a souligné l'importance des solutions fondées sur la nature en matière de restauration.

La décision a été approuvée par le CST et le CoW, puis transmise à la CdP, où elle a été adoptée le 13 décembre.

Décision finale : Dans la décision (ICCD/COP(16)/CST/L.7), la CdP encourage les Parties, entre autres, à :

- investir dans le développement de solutions et de partenariats durables et novateurs fondés sur la science et dans la promotion de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en conjonction avec les pratiques locales et traditionnelles ;
- exploiter pleinement les possibilités d'améliorer la santé des terres et des sols agricoles, en tenant compte de l'objectif 10 du Cadre mondial pour la biodiversité ; et
- promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau dans l'agriculture pour faire face au stress hydrique, adapter les systèmes agricoles pour promouvoir l'efficacité globale de l'utilisation de l'eau et la résilience au stress hydrique, ainsi que la transition vers des systèmes alimentaires durables.

En outre, elle :

- demande au Secrétariat et invite la FAO et les autres partenaires concernés à fournir des orientations aux Parties sur la promotion d'une utilisation durable des terres et d'une gouvernance responsable ainsi que sur la promotion

de systèmes agricoles et de cultures durables et diversifiés pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement ; et

- décide que l'élaboration de toute approche future en matière de surveillance et d'évaluation de la dégradation des terres tiendra compte de la manière de refléter plus efficacement les changements dans la santé des terres et des sols agricoles.

Programme de travail de la dix-septième session du CST :

Le projet de décision a été examiné par le groupe de contact mercredi 11 décembre. Il a été approuvé par le CST et le CoW, puis adopté par la CdP le dernier jour.

Décision finale : Dans sa décision finale (ICCD/COP(16)/CST/L.6), la CdP décide, entre autres, que la CST 17 devrait :

- s'employer à rendre opérationnels les processus et mécanismes élaborés pour l'ISP, ainsi que sur la coordination des activités identifiées dans le programme de travail de l'ISP ; et
- être organisée de manière à favoriser un dialogue thématique entre les Parties et l'ISP au sujet des incidences des résultats scientifiques sur l'action des pouvoirs publics, et à permettre la formulation de recommandations concises ayant trait aux politiques.

Plénière de clôture du CST : Lors de la séance plénière de clôture du vendredi 13 décembre, le Président du CST, Arias Rojo, a présenté huit projets de décisions et le compte-rendu de la réunion, que le CST a adoptés.

Le GROUPE AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (GRULAC) a reconnu le rôle essentiel de l'ISP pour renforcer l'engagement scientifique, soutenir l'échange de connaissances, favoriser l'innovation et faciliter le transfert de technologies. Il a souligné la nécessité d'un financement accru pour mobiliser des ressources en faveur des initiatives d'utilisation durable des terres et pour garantir que les stratégies soient soutenues par des données scientifiques solides et pertinentes qui mettent l'accent sur les besoins des populations locales et des Peuples autochtones.

Les Parties visées à l'ANNEXE V ont exprimé leur gratitude à l'ISP et au MM pour avoir créé la base permettant de stimuler la recherche nationale et l'échange de connaissances à l'appui des ODD, en particulier la cible 15.3 relative aux terres. Elles ont encouragé la poursuite de la recherche intersectorielle dans le cadre de l'ISP et ont appelé à l'organisation de conférences scientifiques régionales et nationales pour une collaboration continue.

La GRENADINE a remercié les Parties pour les « débats rigoureux » au sein du groupe de contact du CST et a approuvé la décision visant à éviter la dégradation des terres et des sols. Le délégué a souligné l'importance de cette décision pour les PEID des Caraïbes et a espéré qu'elle serait mise en œuvre avec succès aux niveaux régional et national.

Signalant des difficultés dans le maintien de son environnement naturel, l'ÉTAT DE PALESTINE a déclaré que 25% de son territoire est officiellement qualifié de désert, une difficulté aggravée par les violations des droits de l'homme et l'occupation de ses territoires. Le délégué a déclaré que le pays souhaite mettre en œuvre des projets visant à restaurer les terres et les écosystèmes dégradés, notamment par une gestion appropriée de l'eau, et a remercié les Parties d'avoir partagé leurs technologies et leurs expériences.

Le VENEZUELA, soutenant le GRULAC, s'est réjoui du travail du CST à travers les échanges sur la science et la technologie qui sous-tendent la DDTS, en particulier par l'inclusion des savoirs autochtones qui permettront aux

communautés locales de résister à la sécheresse et au défaut d'abondance de la ressource en eau. Le délégué a exhorté les Parties à continuer de renforcer et de favoriser la recherche au niveau national pour permettre aux pays de tirer profit de l'immense travail accompli.

Notant que la CST 16 était historique par sa portée, sa taille et son ambition, les ÉTATS-UNIS ont dit leur appréciation pour la démarche collaborative par laquelle le CST a rassemblé tout le monde pour améliorer la base scientifique de la Convention. La délégation a attiré l'attention sur la nécessité de garantir une approche intégrée de la GDT, qui posera les bases pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres et des sols agricoles.

L'UICN a salué la décision relative aux systèmes durables d'utilisation des terres et a souligné la nécessité de solutions fondées sur la nature et d'aider les petit(e)s exploitant(e)s agricoles à développer des solutions fondées sur les écosystèmes.

L'ALGÉRIE a salué l'adoption de huit décisions fondées sur la science et a déclaré qu'elles reflétaient une approche ambitieuse pour relever les défis critiques de la DDTS par le biais d'un accès équitable à la technologie et à l'innovation.

Les OSC ont formulé une série de recommandations au CST, notamment : doter l'ISP des moyens nécessaires pour relever les défis émergents tels que la dégradation des terres urbaines, la restauration des zones arides et l'intersection de la DDTS avec la question migratoire et la santé publique ; faciliter les plateformes d'engagement multipartite ; intégrer l'égalité de genre au sein du CST ; et inclure les savoirs locaux et autochtones dans la prise de décisions au sein du CST.

Plénière de clôture

La séance plénière finale de la CdP s'est réunie pour la première fois à 20h30 le vendredi 13 décembre. Les délégué(e)s ont élu Jeffrey Herrick (États-Unis) Président de la CST 17 et Philippine Dutailly (France) Présidente des CRIC 23 et 24. Tous les projets de décision soumis par le CoW jusqu'à ce stade ont également été adoptés, ainsi que le rapport du segment de haut niveau (ICCD/COP(16)L.3), la Déclaration de Riyad (ICCD/COP(16)/L.1), le rapport sur les pouvoirs (ICCD/COP(16)/L.11) et l'Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite (ICCD/COP(16)/L.2). La CdP a ensuite été suspendue en attendant le résultat des consultations en cours sur la décision relative à la sécheresse.

La plénière de la CdP a repris à 1h45 le samedi 14 décembre pour adopter les décisions restantes, notamment sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention et sur le Cadre stratégique 2018-2030 de la CLD, sur la sécheresse et sur le programme et budget pour l'exercice biennal 2025-26. La CdP a également adopté le compte-rendu de la réunion (ICCD/COP(16)L.7).

Le Secrétaire exécutif de la CLD, Thiaw, a exprimé son « immense gratitude et sa profonde réflexion » sur ce qu'il a qualifié de CdP « historique ». Il a souligné que la sécheresse est un « défi constant imbriqué dans la vie quotidienne des communautés » et a appelé les Parties à se souvenir de la résilience dont les femmes et les agriculteurs font preuve pour survivre envers et contre tout. Il a déclaré que les 39 décisions adoptées en cette CdP 16 serviront de guide aux gouvernements, au secteur privé, aux Peuples autochtones et aux communautés locales.

Le Président de la CdP 16, AlFadley, a mis en exergue le nombre record de participants et d'événements qui ont eu lieu à la CdP 16. Il a salué l'annonce faite par le Groupe de coordination arabe de son intention de consacrer plus de 12 milliards USD au soutien de projets de lutte contre la DDTS. Il a déclaré la CdP 16 close à 2h04, à l'aube du samedi 14 décembre 2024.

Brève analyse de la CdP 16

« Ensemble, nous pouvons inverser la tendance à la dégradation des terres et construire un monde plus résilient à la sécheresse. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence dans la vie des gens. Ensemble, nous pouvons libérer le véritable potentiel de nos terres et protéger notre planète et notre foyer ». Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

La terre est au cœur des crises environnementales abordées par les Conventions de Rio : sa gestion durable est essentielle pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), pour atténuer les changements climatiques et pour endiguer la perte dévastatrice de biodiversité à travers le monde. Il est donc tout à fait approprié que la 16e session de la Conférence des Parties (CdP 16) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) marque la fin du marathon des trois CdP aux Conventions de Rio, qui avait commencé à Cali en octobre, s'était poursuivi à Bakou en novembre, et prend donc fin à Riyad en décembre. La dégradation des terres a un impact dévastateur sur la santé, la sécurité et les moyens de subsistance des populations du monde entier, avec des effets de ricochet sur l'économie mondiale, la sécurité internationale et les migrations.

Pour tenter de relever ces défis, les délégué(e)s à la CdP 16 de la CLD avaient un programme chargé, qui abordait des questions relatives au fonctionnement de la Convention, comme le budget et le cadre stratégique, mais aussi l'intégration de la science dans la prise de décisions et les cadres politiques, et diverses questions thématiques allant des migrations à la sécheresse, en passant par le genre et les régimes fonciers. En tant que première CdP à la CLD à se tenir au Moyen-Orient, les signes de l'hospitalité du pays hôte étaient omniprésents et ont ravitaillé les participant(e)s en café, dattes et pâtisseries pendant les moments critiques des négociations, qui se sont poursuivies tard dans la nuit au cours de la deuxième semaine.

À l'approche de la CdP 16, de nombreux délégués avaient bon espoir de voir une décision forte sur la sécheresse. En raison des effets combinés des changements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité, la sécheresse devient de plus en plus grave et fréquente, et on estime que d'ici 2050, elle touchera plus des trois quarts de la population mondiale. Pourtant, malgré les efforts herculéens déployés par le pays hôte pour aider les Parties à trouver un terrain d'entente, les délégué(e)s ont quitté Riyad sans parvenir à un accord sur la question d'entamer ou non des négociations en vue d'un nouveau cadre ou protocole juridiquement contraignant de lutte contre la sécheresse. Cette question sera donc à nouveau abordée à la CdP 17.

Malgré la déception de ne pas avoir trouvé de consensus sur un futur protocole ou cadre sur la sécheresse, la CdP 16 a adopté une série de décisions solides – dont plusieurs font référence à la sécheresse – qui ne manqueront pas de faire avancer la Convention. Au cours des deux semaines, les participant(e)s ont pris part à quatre groupes de contact pour transformer une longue liste de points à l'ordre du jour en 39 décisions. Après la plénière de clôture, un délégué chevronné a noté que, même si les négociations ont été difficiles, certaines de ces décisions sont les plus fortes et les plus révolutionnaires jamais prises lors d'une CdP à la CLD.

Cette analyse lance la réflexion sur les réalisations de la CdP 16, et notamment sur la manière dont elles positionnent la Convention pour les décennies à venir en termes de science, de financement et de synergies, ainsi que sur sa relation avec les populations sur le terrain qui, en plus d'être les plus touchées par la DDTS, sont celles qui ouvrent la voie à l'inversion de ses tendances négatives et au renforcement de la résilience des communautés.

Le fondement scientifique

La CdP 16 a confirmé que la science doit être au cœur de la CLD en faisant de l'Interface science-politique (ISP) un organe

permanent de la Convention. L'ISP facilite déjà des dialogues bidirectionnels entre science et politique ainsi que la diffusion d'informations et de recommandations pertinentes pour les politiques en matière de DDTS, comme les indicateurs de Neutralité de la dégradation des terres (NDT), mais son nouveau statut permanent va permettre une présence et une réponse scientifiques continues.

Les Parties sont également convenues de doter l'ISP des moyens d'approfondir son expertise et d'accélérer ses travaux en l'élargissant de cinq scientifiques indépendant(e)s supplémentaires et de cinq scientifiques indépendant(e)s en début de carrière. Cette décision renforce l'ISP, d'autant plus qu'elle est désormais responsable de la production du rapport Global Land Outlook. Les délégué(e)s espèrent que ce résultat permettra à la CLD de mieux faire connaître les questions foncières dans le monde, tant dans d'autres forums internationaux qu'auprès d'un large éventail de scientifiques et en collaboration avec d'autres organismes, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les possibilités de synergies entre organismes scientifiques ont été un thème récurrent tout au long de la réunion.

Travailler ensemble

La présence des Secrétaires exécutif(ve)s des deux autres Conventions de Rio – la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB) –, ainsi que de hauts fonctionnaires d'autres agences des Nations Unies et d'organisations internationales, a montré que la collaboration façonne la marche à suivre. Plusieurs personnes ont affirmé que les synergies peuvent améliorer la mise en œuvre des engagements, des plans et des stratégies nationaux dans le cadre des différents accords multilatéraux sur l'environnement. L'importance des synergies a été soulignée lors du segment de haut niveau, du Caucus sur le genre et des dialogues avec les OSC, ainsi que tout au long des négociations sur de nombreuses décisions.

Cependant, alors que de nombreux débats se sont centrés sur la manière de relier la science et la pratique des Conventions, ils ont aussi laissé transparaître que, pour ce faire, les Parties à la CLD pourraient être de plus en plus confrontées aux mêmes politiques qui freinent les progrès de la CCNUCC et de la CDB. La CLD devra peut-être apprendre à gérer un ensemble de plus en plus diversifié d'intérêts et de priorités défendus par des acteurs dans des domaines d'intérêt nouveaux et en mutation.

Un exemple de la façon dont la CLD peut rechercher des synergies s'est présenté lors des discussions sur l'agriculture. Ce sujet constitue, comme l'a déclaré un délégué, le « grand dénominateur commun » des Conventions de Rio. C'est pourquoi la proposition des États-Unis d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour consacré à l'agriculture a été si favorablement accueillie. Bien que la décision ait eu en partie pour objectif de créer un espace pour « l'agroalimentaire » et un point d'entrée pour que le secteur agricole s'engage dans la CLD, comme il le fait déjà dans la CCNUCC et la CDB, la décision finale a déplacé son attention vers le champ plus large des « terres agricoles ».

En conséquence, les délégué(e)s ont pris une décision inclusive qui établit des équilibres entre le besoin d'innovation et les pratiques traditionnelles, et entre l'alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la sécurité alimentaire et la nutrition, tout en mettant l'accent sur les approches préventives de gestion des terres, des sols et de l'eau, des cultures et des systèmes agricoles. Comme l'a souligné un autre délégué, « inclure l'agriculture comme priorité va attirer les ministres de l'agriculture dans la salle. » Du point de vue des synergies, cette décision de la CLD contribue à la fois à la gouvernance des systèmes alimentaires mondiaux et à des aspects fondamentaux d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

Les effets d'entraînement de la mise en œuvre

La CdP 16 a engrangé des avancées sur un certain nombre de domaines thématiques. Le travail thématique de la Convention vise à soutenir et à favoriser les initiatives de restauration des terres à petite et grande échelle. Ce faisant, la mise en œuvre de la Convention a le potentiel de transformer les systèmes d'utilisation des terres et, par conséquent, de s'attaquer aux causes de la DDTS qui façonnent la vie des populations. Les discussions sur le genre, la sécurité foncière et la sécheresse en sont quelques exemples.

Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la CLD, a souligné que les femmes produisent près de 80% de la nourriture dans les pays en développement mais ne possèdent que 13% des terres agricoles au niveau mondial, en estimant qu'il s'agit là de « chiffres choquants ». Au cours du dialogue du Caucus sur le genre, les participant(e)s ont entendu des histoires mettant en évidence le rôle des femmes dans l'atténuation de la dégradation des terres et le renforcement de la résilience des communautés aux effets de la DDTS. Les participant(e)s ont également appelé à combler le fossé en matière de données ventilées par genre afin d'améliorer la compréhension des décideur(e)s, non seulement des différences dans la façon dont les femmes et les hommes sont touché(e)s par la DDTS, mais aussi de la manière dont l'autonomisation des femmes peut ouvrir la voie à des systèmes plus durables de gestion des terres.

Ces révélations ont mis en lumière les disparités de genre en matière de régimes fonciers, qui compromettent à la fois le leadership des femmes et la mise en œuvre de la Convention. Par conséquent, les Parties étant invitées par la décision relative aux questions de genre à combler le manque de données désagrégées par genre, on est en droit d'espérer que les décideur(e)s politiques obtiendront une base solide pour des politiques mieux informées et plus inclusives aptes à réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et renforcer la résilience des communautés à la sécheresse.

Des fonds pour la terre

Sans la fourniture urgente d'un soutien financier, les impacts socio-économiques de la dégradation des terres vont s'aggraver, et entraîneront instabilité et migrations forcées. Le rapport « Investir dans l'avenir des terres : Évaluation des besoins financiers de la CLD » diffusé lors de la CdP 16 indique qu'au moins 1 milliard de dollars américains (USD) d'investissements quotidiens sont nécessaires d'ici 2030 pour atteindre les objectifs de restauration des terres et combattre la désertification et la sécheresse. Mais d'où viendra le financement ?

Actuellement, environ 72% du financement de l'immobilier provient des budgets nationaux, auxquels s'ajoutent 22% d'aide publique au développement et seulement 6% en provenance du secteur privé. Lors de la CdP 16, le Forum « Business for Land » a mis en évidence les engagements et les meilleures pratiques du secteur privé en matière d'utilisation durable des terres. Les participant(e)s ont encouragé les investissements privés et philanthropiques dans la restauration des terres et la transition hors des pratiques néfastes et vers des pratiques durables.

En outre, la CdP 16 a obtenu plus de 12 milliards USD de promesses de financement en faveur du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience à la sécheresse, qui aidera les pays les plus vulnérables du monde à renforcer leur résilience à la sécheresse. Cela amplifie le rôle des gouvernements, des organisations internationales, des institutions financières et du secteur privé dans la lutte contre la DDTS. Même si beaucoup ont considéré comme une déception l'incapacité de la CdP à adopter une décision substantielle sur la sécheresse, ils ont néanmoins été encouragés par le fait que la COP 16 a jeté les bases d'un héritage financier important qui garantira un travail renforcé sur la sécheresse.

La Convention du Peuple

La CLD est le seul accord multilatéral sur l'environnement qui consacre une journée entière aux dialogues entre la société civile et les gouvernements dans son ordre du jour officiel. À la

CdP 16, ces dialogues ont présenté des histoires inspirantes sur ce que font les communautés locales, les Peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les petites organisations pour favoriser la restauration des terres, leur gestion durable et d'autres activités. De la plantation d'arbres au renforcement des capacités des jeunes pour devenir agriculteur(ric)e(s), ces initiatives révèlent comment les citoyens peuvent mettre en œuvre la Convention dans leurs actions au quotidien.

Au cours des négociations, les efforts pour élargir le rôle des organisations de la société civile dans les travaux de la CLD, tant au niveau local qu'international, ont été couronnés de succès. Beaucoup ont salué la création de deux nouveaux caucus de la CLD : l'un pour les Peuples autochtones et l'autre pour les communautés locales.

La décision sur la société civile a également confirmé le soutien à la convocation du Caucus de la jeunesse, à la mise en œuvre de la Stratégie d'engagement des jeunes et au Programme des jeunes négociateurs de la terre. À la CdP 16, les jeunes ont été présents de manière visible, puisque près de quarante d'entre eux étaient présents dans les délégations officielles, soulignant l'engagement de la prochaine génération de gestionnaires des terres.

En outre, le dialogue de haut niveau du Caucus sur le genre affichait complet, et le temps réservé aux interventions a été épuisé avant que toutes les Parties souhaitant s'exprimer n'aient pu le faire.

Bien que la décision n'ait pas octroyé à la société civile l'accès aux groupes de contact, ce qui était une priorité majeure pour beaucoup, les délégué(e)s sont convenu(e)s de prier le Secrétariat d'étudier comment d'autres négociations multilatérales sur l'environnement permettent à la société civile d'accéder aux négociations et d'en faire rapport à la CdP 17.

Perspective d'avenir en Mongolie

La CdP 17 en Mongolie en 2026 coïncide avec l'Année internationale des pâturages et des éleveurs. Avec la toute première décision de la CLD adoptée sur les pâturages et les éleveurs, et une base de négociation sur la sécheresse fixée dans une annexe, les délégué(e)s ont estimé que les victoires de la CdP 16 créent une base solide pour avancer vers la CdP 17.

Ils et elles ont quitté les lieux de la conférence sous une lune presque pleine à 2 heures du matin samedi. Épuisé(e)s après les discussions acharnées sur la sécheresse, de nombreux(es) délégué(e)s ont exprimé leur soutien aux autres décisions prises à Riyad. En fin de compte, ils et elles partagent la conviction que la CLD est sur la bonne voie. Grâce à la science, au cadre stratégique et à la participation de la société civile et des gouvernements, cette « Convention du Peuple » est désormais mieux positionnée pour lutter contre la DDTS, construire un monde plus résilient et faire une vraie différence dans la vie des gens.

Réunions à venir

CDB : Reprise de la session de la CdP 16 : La deuxième partie de la 16^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique aura pour objectif d'adopter toutes les décisions en suspens de la CdP 16 qui s'est tenue à Cali, en Colombie. La première partie de cette session de reprise a adopté le budget du Secrétariat de la CDB par procédure de silence entre le 3 et le 6 décembre 2024. **dates :** 25-27 mars 2025 **lieu :** Rome, Italie **www :** cbd.int/meetings/COP-16-R2

CRGAA 20 : La 20^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture abordera une série de questions liées à son programme de travail pluriannuel. **dates :** 24-28 mars 2025 **lieu :** Rome, Italie **www :** fao.org/cgrfa

FNUF 20 : Le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts, et dans la mise en œuvre des résultats de l'examen à mi-parcours, ainsi que les contributions du FNUF au Forum politique de haut niveau pour

le développement durable (HLPF) et d'autres développements internationaux liés aux forêts. **dates** : 5-9 mai 2025 **lieu** : Siège des Nations Unies, New York **www** : www.un.org/esa/forests/

Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD) : Cette conférence abordera des questions nouvelles et émergentes, le besoin urgent de mettre pleinement en œuvre les ODD et la réforme de l'architecture financière internationale. **dates** : 30 juin - 3 juillet 2025 **lieu** : Séville, Espagne **www** : financing.desa.un.org/ffd4

FPHN 2025 : Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable abordera le thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives, fondées sur la science et sur des faits avérés, pour le Programme 2030 et ses ODD afin de ne laisser personne de côté ». Les ODD à examiner en profondeur sont les objectifs 3, 5, 8, 14 et 17. **dates** : 14-23 juillet 2025 **lieu** : Siège de l'ONU, New York **www** : hlpf.un.org

Convention de Ramsar sur les zones humides (CdP 15) : La 15^e réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides examinera la mise en œuvre de la Convention. **dates** : 23-31 juillet 2025 **lieu** : Chutes Victoria, Zimbabwe **www** : ramsar.org/meetings

Congrès mondial de l'UICN sur la conservation : Organisé tous les quatre ans, le Congrès mondial de l'UICN sur la conservation rassemble des dirigeant(e)s et des décideur(e)s issu(e)s des gouvernements, de la société civile, des Peuples autochtones, des entreprises et du monde universitaire, dans le but de préserver l'environnement et d'exploiter les solutions que la nature offre aux défis mondiaux. **dates** : 9-15 octobre 2025 **lieu** : Abu Dhabi, Émirats arabes unis **www** : iucn.org/our-union/iucn-world-conservation-congress

CIBT-61 : Le Conseil doit notamment débattre de la renégociation de l'AIBT, ainsi que de la coopération et la collaboration de l'OIBT avec d'autres organismes. **dates** : 20-24 octobre 2025 **lieu** : Panama [à confirmer] **www** : itto.int

Deuxième Sommet mondial pour le développement social 2025 : Le deuxième Sommet mondial pour le développement social tentera de combler les lacunes et réaffirmera l'engagement envers la Déclaration de Copenhague sur le développement social et son Programme d'action ainsi que sa mise en œuvre, et donnera de l'élan à la mise en œuvre du Programme 2030. **dates** : 4-6 novembre 2025 **lieu** : Doha, Qatar **www** : social.desa.un.org/second-world-summit-for-social-development

TIRPAA OD 11 : La 11^e session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devrait conclure la révision du Système multilatéral (SML) d'accès et de partage des avantages du Traité, et abordera d'autres questions, notamment les droits des agriculteurs. **dates** : 24-29 novembre 2025 **lieu** : Pérou **www** : fao.org/plant-treaty

CCNUCC : CdP 30 : La 30^e session de la Conférence des Parties (CdP 30), la 20^e réunion de la Conférence des Parties en qualité de Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 20) et la septième réunion de la Conférence des Parties en qualité de Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 7) se réuniront pour examiner la mise en œuvre. **dates** : 10-21 novembre 2025 **lieu** : Belém, Brésil **www** : unfccc.int

ANUE-7 : La septième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement définira l'agenda environnemental mondial, fournira des orientations politiques générales et définira les réponses politiques pour répondre aux nouveaux défis environnementaux. **dates** : 8-12 décembre 2025 **lieu** : Nairobi, Kenya **www** : unep.org/environmentassembly/unea7

CLD : CRIC 23 : La prochaine session du CRIC de la CLD doit examiner la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CLD, les questions de reporting et d'autres questions. **dates** : dernier trimestre 2025 (à confirmer) **lieu** : Panama (à confirmer) **www** : unccd.int

CdP 17 de la CLD : La prochaine session de la CdP, du CST et du CRIC devra adopter des décisions pour favoriser la mise en

œuvre de la Convention. **dates** : juillet 2026 (à confirmer) **lieu** : Mongolie **www** : unccd.int/

Pour d'autres réunions à venir, consultez sdg.iisd.org

Glossaire

| | |
|--------|--|
| AGNU | Assemblée générale des Nations Unies |
| BIsD | Banque islamique de développement |
| CDB | Convention sur la diversité biologique |
| CdP | Conférence des Parties |
| CMB | Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal |
| CoW | Comité d'ensemble |
| CRIC | Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention |
| CST | Comité de la science et de la technologie |
| DDTS | Désertification, dégradation des terres et sécheresse |
| ECO | Europe centrale et orientale |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| GDT | Gestion durable des terres |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| GLO | Perspectives mondiales sur les terres (Rapport Global Land Outlook) |
| GRULAC | Groupe Amérique latine et Caraïbes |
| GTI | Groupe de travail intergouvernemental |
| IPBES | Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques |
| ISP | Interface science-politique |
| MM | Mécanisme mondial |
| NDT | Neutralité en matière de dégradation des terres |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| OSC | Organisation(s) de la société civile |
| PEID | Petits États insulaires en développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| PNS | Processus de définition de cibles volontaires en matière de NDT |
| PPT | Plans nationaux de lutte contre la sécheresse |
| PRAIS | Système d'examen de la performance et d'évaluation de la mise en œuvre |
| SLUS | Systèmes d'utilisation durable des terres |
| STC | Correspondant(e)s scientifiques et technologiques |
| TSP | Tempêtes de sable et de poussière |
| UNFCCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| VGGT | Lignes directrices volontaires pour une gestion responsable de la gouvernance des régimes fonciers, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale |
| SBSTA | Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique |